

DOSSIER DE SEANCE DE LA VILLE DE BEAUVAIS

~

A Beauvais, le mercredi 22 juin 2022

Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/06/2022

Commission générale

N° 001	Finances - Budget Principal - Décision modificative no 1	4
N° 002	Modification du RIFSEEP	105
N° 003	Tableau des effectifs	108
N° 004	Convention constitutive du groupement de commandes	114
N° 005	Création de la plateforme multiservices du Beauvaisis.	116
N° 006	Adhésion à l'association de l'Union des Maires de l'Oise (U.M.O)	126
N° 007	Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions	127
N° 008	Acquisition de la parcelle cadastrée section Q n°1331# réserve foncière de Marissel	134
N° 009	Convention Association Beauvais Shopping 2022	136
N° 010	Allocations forfaitaires pour l'utilisation d'un téléphone personnel par les agents	166
N° 011	Convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO - Mise en place du tri hors foyers : parcs, jardins et city stades	168
N° 012	Classement du réseau de chaleur à bois du quartier Saint Jean	177
N° 013	Culture - Association ASCA : nouvel avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2020/2021	180
N° 014	Sport - Convention d'objectifs et de moyens pour l'attribution de subvention de fonctionnement	182
N° 015	Incidence de la crise COVID 19 sur la concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale # signature du protocole transactionnel de clôture de la période liée à la crise sanitaire	192
N° 016	Service vie associative et relations internationales # subventions	200
N° 017	Subventions aux associations patriotiques	201

N° 018	Création d'un tarif de location global Elispace, gymnase et SAB'lier 203
N° 019	Programmation des manifestations de l'Elispace - saison 2022/2023 205

Rapport n° B-DEL-2022-0084

Commission : Commission générale
Service : Finances

Finances - Budget Principal - Décision modificative no 1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-6 et les articles L 1612-12 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 03 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 et du 13 mai 2022 adoptant le compte administratif 2021 ;

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement actualisés ;

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire ;

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal arrêtée comme suit, et présentée avec un suréquilibre de 6,055 millions d'euros en section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat de fonctionnement reporté	9 730 282,95
Propositions nouvelles	3 709 282,95	Propositions nouvelles	34 000,00
Total :	3 709 282,95	Total :	9 764 282,95

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde exécution de la section d'investissement reporté	6 355 887,25		
Restes à réaliser N-1	7 798 189,27	Restes à réaliser N-1	1 013 126,00
Propositions nouvelles	2 170 926,00	Propositions nouvelles	15 311 876,52
Total :	16 325 002,52	Total :	16 325 002,52

- d'acter l'actualisation de la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement telle qu'elle ressort en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation de la présente décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE no 1
BUDGET PRINCIPAL 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Préambule

Cette première décision modificative s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire : elle a été précédée par le rapport d'orientation budgétaire (10 décembre 2021), le vote des budgets primitifs 2022 (03 février 2022), et le vote des comptes administratifs 2021 (13 mai 2022).

Elle permet en premier lieu l'inscription des crédits budgétaires liés au versement de l'indemnité exceptionnelle d'exploitation de la patinoire votée au dernier conseil, et accessoirement des corrections ou mouvements entre chapitres demandés par les services.

Elle sera suivie d'une deuxième décision modificative d'ici la fin de l'année pour ajuster les comptes de l'exercice, et plus particulièrement les prévisions de dotations et recettes fiscales qui nous seront notifiées.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière puisqu'il intègre la reprise des résultats et les restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'année écoulée.

Le document budgétaire «officiel», remis à l'ensemble des membres du conseil municipal, répond aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL - décision modificative n°1	page	2
I- La reprise des résultats au 31/12/2021	page	2
II- Les reports de crédits de 2021 sur 2022	page	2
III- les mesures nouvelles tirées des ajustements de crédits 2022		
A Section de fonctionnement	page	3
B Section d'investissement	page	5
C Situation des autorisations de programme	page	7
IV- Conclusion : vote en suréquilibre	page	8

BUDGET PRINCIPAL

I – La reprise des résultats au 31/12/2021

Rappel des résultats 2021 qui ont été présentés lors de l'adoption du compte administratif le 13 mai dernier :

Section	Reprise résultats 2020 (1)	Transfert Eau (2)	Résultat d'exécution 2021	Résultats de clôture 2021 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	12 677 545,26	237 729,38	9 955 958,83	22 871 233,47	0,00	22 871 233,47
Investissement	-1 897 732,55	-235 700,88	-4 222 453,82	-6 355 887,25	-6 785 063,27	-13 140 950,52
Total :	10 779 812,71	2 028,50	5 733 505,01	16 515 346,22	-6 785 063,27	9 730 282,95

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2020 correspond aux résultats issus du compte administratif 2020 (diminué de l'affectation du résultat pour le résultat de fonctionnement)

⁽²⁾ opérations comptables de clôture du budget eau avant son transfert à l'agglomération du beauvaisis

Le résultat global de clôture 2021 (16.515.346,22€), diminué du besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-6.785.063,27€), produit un résultat cumulé excédentaire de 9.730.282,95€ (pour mémoire, 12.677.545,26€ fin 2020).

A noter que la décision du conseil municipal du 13/05/2022 d'affecter 13.140.950,52€ de l'excédent de fonctionnement en investissement (compte 1068) se concrétise d'un point de vue budgétaire dans la présente décision modificative.

II – Les reports de crédits 2021 sur 2022

Cette décision modificative concrétise aussi budgétairement la décision du conseil municipal du 13/05/2022 en matière de reports de crédits 2021 sur 2022. En effet, ces reports de crédits de 2021 sur 2022 ont été définis et arrêtés lors de l'adoption du compte administratif 2021. Ils totalisent en section d'investissement 7,798M€ de dépenses et 1,013M€ de recettes (solde -6.785.063,27€).

III – Les mesures nouvelles tirées des ajustements de crédits 2022

A Section de fonctionnement

Recettes

Un total de recettes de 9.764.282,95€ est à budgéter dans le cadre de cette décision modificative no1.

Hormis le montant du résultat 2021 reporté en fonctionnement (9,730M€), les propositions nouvelles concernent une actualisation pour 34k€ des crédits d'amortissement des subventions d'investissement reçues.

On peut relever que les crédits de recettes présents dans cette décision modificative représentent 11,17% des crédits ouverts au budget primitif 2022.

Chap Article	Libellé	Montant BP 2022	Montant DM1	Explications
002	Résultat de fct reporté	-	9 730 283	Reprise du résultat issu du compte administratif 2021 diminué de la décision d'affectation
013	Atténuation de charges	526 000	0	
70	Produits des services, domaine & ventes	4 985 037	0	
73	Impôts et taxes	59 976 980	0	
74	Dotations & participations	20 582 987	0	
75	Autres prod de gestion	602 034	0	
76	Produits financiers	10	0	
77	Produits exceptionnels	154 100	0	
78	Reprises provisions	0	0	
042	Ope ordre entre sections	603 200	34 000	compl amortissement des subventions d'equipement
Total :		87 430 348	9 764 283	-

Dépenses

Les propositions nouvelles de dépenses totalisent 3,709M€ dont 2,7M€ de prélèvement en faveur de la section d'investissement. Elles représentent 4,24% des crédits ouverts au budget primitif 2022 ou +1,22% si l'on exclut le prélèvement d'autofinancement.

Hors prélèvement, les dépenses nouvelles d'un total de +1,008k€ sont des ajustements, transferts de crédits ou dépenses nouvelles, dont principalement un crédit de 187k€ permettant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents, 90k€ pour le versement de l'indemnité patinoire délibéré en mai dernier, 400k€ de dotation aux amortissements, et 150k€ en dépenses imprévues pour d'éventuelles indemnisations de contrats liées à la crise sanitaire.

Le détail des inscriptions budgétaires figure pour l'essentiel dans le tableau suivant :

Chap Article	Libellé	Montant BP 2022	Montant DM1	Explications
011	Charges à caractere general	17 506 436	141 357	-EspVerts prestations suite Trvx Plan3000Arbres 59k€ / Sports trsfert crédits 60K€ / ajustements divers
012	Charges de personnel	48 221 669	187 000	-prime exceptionnelle agents
014	Attenuation de produits	3 500	0	
65	Autres charges de gestion courante	9 960 095	-60 000	-trsfert chapitre vers 011 (projet Visa Sport Santé réaffecté en partie sur expo "sport et corps" prépaJO)
66	Charges financières	800 000	100 000	-régularisation des Intérêts courus non échus suite absence de mandatement des ICNE en 2021
67	Charges exceptionnelles	126 500	90 000	90k€ indemnité patinoire votée le 13/05/2022
68	Dotations provisions	80 000		
022	Depenses imprévues	0	150 000	en prévision d'éventuelles indemnisations de contrats du fait de la crise sanitaire
023	Virement à la section d'investissement	4 882 148	2 700 926	Abondement en faveur de l'autofinancement augmenté de +55%.
042	Ope ordre entre sections	5 850 000	400 000	compl dotation aux amortissements
	Total :	87 430 348	3 709 283	-

B Section d'investissement**Ressources**

Hors reprise des restes à réaliser pour 1,013M€, des recettes nouvelles sont proposées dans le cadre de cette décision modificative pour un total de 15,311M€. Hors crédits d'affectation du résultat 2021 et virement de la section de fonctionnement, les prévisions concernent des réimputations comptables (vers compte 2132 immeubles productifs de revenus, ou vers comptes 132x subventions d'investissement non transférables), la réinscription de la recette FCTVA 2021 qui n'avait pu être reportée en Restes à Réaliser (4,5M€), et le complément de dotation aux amortissements vu précédemment (400k€).

A noter un recours prévisionnel à l'emprunt en diminution de -7,4M€ (soit -49% par rapport au prévisionnel du budget primitif) qui aboutit au niveau des prévisions budgétaires à une stabilisation de l'endettement pour 2022.

Ces recettes se répartissent comme suit :

Chap Article	Libellé	Montant BP 2022	Montant DM1	Explications
13	Subventions investisst	8 789 565	280 000	-réimputation de subventions encaissées aux comptes 131x au lieu de 132x, en liaison avec les comptes de dépenses (300k€) / + réajustements
16	Emprunts & dettes assimilées	15 050 000	-7 435 000	-diminution du recours à l'emprunt
21	Immobilisations corporelles	0	0	
10	Dotation & réserves	1 800 000	4 550 000	-réinscription des crédits FCTVA 2020 et 2021, non mis en Restes à Réaliser au précédent CA
1068	Affectation résultat	0	13 140 951	-affectation du résultat délibération du 13/05/2022
165	Cautions reçues	9 000	0	
27	Autres immobilisations financières	30 000	0	
024	Cessions d'immobilisations	682 000	0	
45	Opé pour compte de tiers	60 000	0	
021	Virement à la section d'investissement	4 882 148	2 700 926	abondement en provenance de la section de fonctionnement.
040	Operation d'ordre entre sections	5 850 000	400 000	compl dotations aux amortissements
041	Operation d'ordre patrimoniales	600 000	1 675 000	mise à jour de l'état de l'actif / reimplutions vers compte 2132 immeubles productifs de revenus (amortissable)
	Total :	37 752 713	15 311 877	
-	Reports de crédits 2021	0	1 013 126	selon CA2021
	Total global:	37 752 713	16 325 003	

Emplois

Les inscriptions concernant le solde d'exécution 2021 (-6,355M€) et les restes à réaliser dépenses (7,798M€) issus du compte administratif 2021 sont complétées ici par des régularisations de l'état de l'actif (réimputations de biens ou de participations encaissées), transfert de crédits entre chapitres, et par quelques ajustements complémentaires, d'où un total de propositions nouvelles de 2,17M€.

Ces réajustements de dépenses sont essentiellement composés de :

Chap Article	Libellé	Montant BP 2022	Montant DM1	Explications
20	Immobilisations incorporelles	1 115 240	73 570	trsf chapitre et ajustements pour etudes travaux (RestaurationBoisBrulet et DiagSanitaireEglises)
204	Subventions invest versées	709 433	48 350	compl subv amenagt commerces c.ville 8k€/ compl fds concours ascenseur château eau ZUP 40k€
21	Immobilisations corporelles	14 119 979	102 209	-compl réfection logts fonction 61K€ / trvx confortement mur cimetière 71k€ / ajustements divers
23	Immobilisations en cours	2 517 000	-62 203	-reimputations prévisions BP en cpte 21
	Operations d'equipement	10 302 242	0	
10	Dotations et reserves	3 619	0	
13	Subventions d'investissement		300 000	annulation de subventions perçues cpte 131 en vue de leur réimputation sur compte 132
16	Emprunts et dettes assimilées	7 624 000	0	
26	Particip et créances rattachées	98 000	0	
020	Depenses impreuves	0	0	
45	Opé pour compte de tiers	60 000	0	
040	Operation d'ordre entre sections	603 200	34 000	compl amortissement des subventions d'equipement
041	Operation d'ordre patrimoniales	600 000	1 675 000	réimputation de biens sur compte 2132 immeubles productifs de revenus (amortissables)
	Total :	37 752 713	2 170 926	
001	Solde exécution reporté	0	6 355 887	-reprise solde 2021
-	Reports de crédits 2021	0	7 798 189	-selon CA2021
	Total global:	37 752 713	16 325 003	

C Situation des autorisations de programme

Voici la situation des autorisations de programme actualisée par la présente décision modificative :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022 (BS)	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/21)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (BP+BS+Reports)	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
49	Plan de rénovation des ecoles<2021	3 100 000		3 100 000	2 765 244,43	7 267,61	-terminé-
50	Plan de réhabilitation des gymnases<2021	2 070 000		2 070 000	1 616 481,00	2 220,00	-terminé-
51	Plan de rénovation des Accueils de Loisirs sans Hébergement<2021	1 660 000		1 660 000	1 260 852,95	5 754,00	-terminé-
53	Plan Maxi Voirie<2021	11 200 000		11 200 000	10 414 088,32	171 684,30	-terminé-
54	Salle des Fêtes Elispace	2 850 000		2 850 000	1 534 816,79	1 170 000,00	145 183,21
56	Pôle solidarité	2 604 000		2 604 000	2 582 448,44	7 585,45	-terminé-
57	Cœur de Ville 2e tranche	14 200 000		14 200 000	826 595,80	1 311 968,00	12 061 436,20
58	Centre technique Municipal - renovation batiments	4 000 000		4 000 000	34 213,65	1 437 000,00	2 528 786,35
59	Quadrilatère trvx mise en conformité tranche 1	1 430 000		1 430 000	1 108 007,04	7 327,28	-terminé-
60	Abords Theatre et parking	2 050 000		2 050 000	1 217 046,58	160 345,90	672 607,52
62	NPRU Argentine/St Lucien	79 922 000		79 922 000	541 707,89	5 853 542,00	73 526 750,11
64	Pole Multi modal	400 000		400 000	60 295,01	38 333,00	301 371,99
65	Etudes Site ancienne prison	200 000		200 000	2 160,00	0,00	197 840,00
66	Réhabilitation Piscine Bellier	12 000 000		12 000 000	203 982,00	1 104 700,00	10 691 318,00
67	Quadrilatère tranche 2	10 500 000		10 500 000	564 142,94	600 000,00	9 335 857,06
Total >>>		148 186 000	0	148 186 000	24 732 082,84	11 877 727,54	109 461 150,44

IV – Conclusion : Vote en suréquilibre

L'équilibre de la présente décision modificative se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
		Résultat de fonctionnement reporté	9 730 282,95
Propositions nouvelles	3 709 282,95	Propositions nouvelles	34 000,00
Total :	3 709 282,95	Total :	9 764 282,95
Solde (suréquilibre) >>	6 055 000,00		
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Solde exécution de la section d'investissement reporté	6 355 887,25		
Restes à réaliser N-1	7 798 189,27	Restes à réaliser N-1	1 013 126,00
Propositions nouvelles	2 170 926,00	Propositions nouvelles	15 311 876,52
Total :	16 325 002,52	Total :	16 325 002,52

La section de fonctionnement dégage ici un excédent de 6,055M€ qui sera repris à la décision modificative no 2 et dont une partie pourra compléter si besoin les crédits devenus insuffisants en raison de l'inflation et de la conjoncture actuelle.

A noter que le vote d'un budget en suréquilibre est une disposition autorisée par l'article L.1612-6 du code général des collectivités territoriales.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600056200019

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	29
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	33
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	55
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	86
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	87
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	89
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	90

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60057	VILLE DE BEAUVAIS BUDGET PRINCIPAL	BS 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 709 282,95	34 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 730 282,95

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 709 282,95	9 764 282,95
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 170 926,00	15 311 876,52

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 798 189,27	1 013 126,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 355 887,25	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	16 325 002,52	16 325 002,52
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	20 034 285,47	26 089 285,47
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	17 506 436,00	0,00	141 356,95	141 356,95	17 647 792,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	48 221 669,00	0,00	187 000,00	187 000,00	48 408 669,00
014	Atténuations de produits	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
65	Autres charges de gestion courante	9 960 095,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	9 900 095,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		75 691 700,00	0,00	268 356,95	268 356,95	75 960 056,95
66	Charges financières	800 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	900 000,00
67	Charges exceptionnelles	126 500,00	0,00	90 000,00	90 000,00	216 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	80 000,00		0,00	0,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		76 698 200,00	0,00	608 356,95	608 356,95	77 306 556,95
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 882 148,00		2 700 926,00	2 700 926,00	7 583 074,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 850 000,00		400 000,00	400 000,00	6 250 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 732 148,00		3 100 926,00	3 100 926,00	13 833 074,00
TOTAL		87 430 348,00	0,00	3 709 282,95	3 709 282,95	91 139 630,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 139 630,95
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	526 000,00	0,00	0,00	0,00	526 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 985 037,00	0,00	0,00	0,00	4 985 037,00
73	Impôts et taxes	59 976 980,00	0,00	0,00	0,00	59 976 980,00
74	Dotations et participations	20 582 987,00	0,00	0,00	0,00	20 582 987,00
75	Autres produits de gestion courante	602 034,00	0,00	0,00	0,00	602 034,00
Total des recettes de gestion courante		86 673 038,00	0,00	0,00	0,00	86 673 038,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	154 100,00	0,00	0,00	0,00	154 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		86 827 148,00	0,00	0,00	0,00	86 827 148,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	603 200,00		34 000,00	34 000,00	637 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		603 200,00		34 000,00	34 000,00	637 200,00
TOTAL		87 430 348,00	0,00	34 000,00	34 000,00	87 464 348,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 730 282,95
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 194 630,95
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	13 195 874,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 115 240,00	431 607,97	73 570,00	73 570,00	1 620 417,97
204	Subventions d'équipement versées	709 433,00	120 990,13	48 350,00	48 350,00	878 773,13
21	Immobilisations corporelles	14 119 979,00	5 739 195,96	102 209,00	102 209,00	19 961 383,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 517 000,00	1 505 991,44	-62 203,00	-62 203,00	3 960 788,44
	Total des opérations d'équipement	10 302 242,00	0,00	0,00	0,00	10 302 242,00
	Total des dépenses d'équipement	28 763 894,00	7 797 785,50	161 926,00	161 926,00	36 723 605,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619,00	0,00	0,00	0,00	3 619,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 624 000,00	403,77	0,00	0,00	7 624 403,77
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	98 000,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	7 725 619,00	403,77	300 000,00	300 000,00	8 026 022,77
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	36 549 513,00	7 798 189,27	461 926,00	461 926,00	44 809 628,27
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	603 200,00		34 000,00	34 000,00	637 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		1 675 000,00	1 675 000,00	2 275 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 203 200,00		1 709 000,00	1 709 000,00	2 912 200,00
	TOTAL	37 752 713,00	7 798 189,27	2 170 926,00	2 170 926,00	47 721 828,27

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 355 887,25
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	54 077 715,52
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 789 565,00	1 013 126,00	280 000,00	280 000,00	10 082 691,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 050 000,00	0,00	-7 435 000,00	-7 435 000,00	7 615 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	23 839 565,00	1 013 126,00	-7 155 000,00	-7 155 000,00	17 697 691,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 800 000,00	0,00	4 550 000,00	4 550 000,00	6 350 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	13 140 950,52	13 140 950,52	13 140 950,52
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	682 000,00	0,00	0,00	0,00	682 000,00
	Total des recettes financières	2 521 000,00	0,00	17 690 950,52	17 690 950,52	20 211 950,52
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	26 420 565,00	1 013 126,00	10 535 950,52	10 535 950,52	37 969 641,52
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 882 148,00		2 700 926,00	2 700 926,00	7 583 074,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 850 000,00		400 000,00	400 000,00	6 250 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		1 675 000,00	1 675 000,00	2 275 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 332 148,00		4 775 926,00	4 775 926,00	16 108 074,00
TOTAL		37 752 713,00	1 013 126,00	15 311 876,52	15 311 876,52	54 077 715,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	54 077 715,52
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	13 195 874,00
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	141 356,95		141 356,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	187 000,00		187 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-60 000,00		-60 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	90 000,00	0,00	90 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	400 000,00	400 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 700 926,00	2 700 926,00
Dépenses de fonctionnement – Total		608 356,95	3 100 926,00	3 709 282,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 709 282,95
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	34 000,00	334 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	403,77	0,00	403,77
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	505 177,97	0,00	505 177,97
204	Subventions d'équipement versées	169 340,13	0,00	169 340,13
21	Immobilisations corporelles (6)	5 841 404,96	1 675 000,00	7 516 404,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 443 788,44	0,00	1 443 788,44
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 260 115,27	1 709 000,00	9 969 115,27

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	6 355 887,25
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 325 002,52
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	34 000,00	34 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	34 000,00	34 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 730 282,95
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 764 282,95
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 550 000,00	0,00	4 550 000,00
13	Subventions d'investissement	1 293 126,00	0,00	1 293 126,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-7 435 000,00	0,00	-7 435 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		400 000,00	400 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 700 926,00	2 700 926,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-1 591 874,00	4 775 926,00	3 184 052,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	13 140 950,52
-----------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 325 002,52
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	17 506 436,00	141 356,95	141 356,95
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	163 464,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	366 200,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 947 015,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	322 000,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	400,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	48 200,00	0,00	0,00
60622	Carburants	377 200,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 660 717,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	960 269,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	222 600,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	716 337,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	165 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	301 005,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	67 100,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 150,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	260 950,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 100,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 576 968,00	60 618,95	60 618,95
6132	Locations immobilières	88 990,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	864 470,00	9 000,00	9 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	48 750,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	644 000,00	59 469,00	59 469,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	402 700,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	110 250,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	200 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	53 100,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	83 937,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	869 788,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	297 537,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	200,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	250 500,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	48 530,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	203 109,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	19 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	32 700,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 028,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	102 400,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	7 907,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	93 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	80 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	100 395,00	0,00	0,00
6237	Publications	88 820,00	0,00	0,00
6238	Divers	92 895,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	8 250,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	303 350,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	23 082,00	0,00	0,00
6256	Missions	19 667,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	66 180,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	131 550,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	111 250,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	12 650,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	41 760,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	121 001,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	331 765,00	12 269,00	12 269,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	109 500,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	14 700,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	215 100,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	20 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	300,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 650,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	48 221 669,00	187 000,00	187 000,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	3 338 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	48 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6331	Versement mobilité	228 845,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	128 924,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	231 080,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	76 292,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	19 631 131,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	569 810,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 182 109,00	159 400,00	159 400,00
64131	Rémunérations non tit.	5 379 173,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	634 177,00	27 600,00	27 600,00
64161	Emplois jeunes	39 129,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	99 458,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	109 713,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 799 432,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 503 232,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	239 015,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	580 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 904,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	77 517,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	8 495,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	13 372,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	152 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	30 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	119 861,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 500,00	0,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	2 500,00	0,00	0,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1 000,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut ^o dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 960 095,00	-60 000,00	-60 000,00
6512	Droits d'utilisat ^o informatique nuage	8 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	121 768,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	1 417 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	442 759,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	36 844,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	104 800,00	0,00	0,00
6535	Formation	10 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	75 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	25 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	567 480,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	5 000,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	12 400,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 100 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	26 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	21 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	3 985 532,00	-60 000,00	-60 000,00
65888	Autres	12,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		75 691 700,00	268 356,95	268 356,95
66	Charges financières (b)	800 000,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	800 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	126 500,00	90 000,00	90 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	72 500,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	44 000,00	0,00	0,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	0,00	90 000,00	90 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	80 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	80 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		76 698 200,00	608 356,95	608 356,95
023	Virement à la section d'investissement	4 882 148,00	2 700 926,00	2 700 926,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 850 000,00	400 000,00	400 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 718 666,00	400 000,00	400 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	131 334,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 732 148,00	3 100 926,00	3 100 926,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 732 148,00	3 100 926,00	3 100 926,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		87 430 348,00	3 709 282,95	3 709 282,95

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 709 282,95
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	235 444,24
Montant des ICNE de l'exercice N-1	135 444,24
= Différence ICNE N – ICNE N-1	100 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	526 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	526 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 985 037,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	20 900,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	80 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	3 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	118 020,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	185 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	250 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	22 500,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	30 200,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	526 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	252 189,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	978 800,00	0,00	0,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	48 573,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	293 000,00	0,00	0,00
7082	Commissions	2 100,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	275 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 429 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	128 500,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	14 800,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	20 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	114 735,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	191 600,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	120,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	59 976 980,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	39 300 000,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	100 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	16 723 550,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	105 230,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	850 000,00	0,00	0,00
7333	Taxes funéraires	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	98 200,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 000 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	295 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 582 987,00	0,00	0,00
7411	Dotations forfaitaire	5 470 000,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	7 900 000,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationales de péréquation	200 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	30 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	661 049,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	17 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	49 760,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	38 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	42 600,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	14 380,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	2 974 646,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 070 000,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	10 102,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	46 450,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	59 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	602 034,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	284 322,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	317 200,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	512,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		86 673 038,00	0,00	0,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	10,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	10,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	154 100,00	0,00	0,00
7714	Recouverts créances admises en non valeur	500,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	153 100,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		86 827 148,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	603 200,00	34 000,00	34 000,00
722	Immobilisations corporelles	260 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	343 200,00	34 000,00	34 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		603 200,00	34 000,00	34 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		87 430 348,00	34 000,00	34 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	9 730 282,95
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 764 282,95
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 115 240,00	73 570,00	73 570,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	706 410,00	73 570,00	73 570,00
2051	Concessions, droits similaires	408 830,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	709 433,00	48 350,00	48 350,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	38 333,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	272 000,00	40 000,00	40 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	190 000,00	0,00	0,00
2041631	ADM : Bien mobilier, matériel	200 600,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	8 500,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	8 350,00	8 350,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	14 119 979,00	102 209,00	102 209,00
2111	Terrains nus	820 000,00	53 892,00	53 892,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	86 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 243 956,00	-59 469,00	-59 469,00
21316	Equipements du cimetière	154 000,00	71 000,00	71 000,00
21318	Autres bâtiments publics	200 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 635 180,00	36 786,00	36 786,00
2138	Autres constructions	250 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 859 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 421 200,00	-10 786,00	-10 786,00
21533	Réseaux câblés	220 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	100 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	275 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	216 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	485 210,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	30 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	25 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	574 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	421 800,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	238 700,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	861 933,00	10 786,00	10 786,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 517 000,00	-62 203,00	-62 203,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 927 000,00	-62 203,00	-62 203,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	390 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
202001	Opération d'équipement n° 202001 (5)	1 104 700,00	0,00	0,00
202002	Opération d'équipement n° 202002 (5)	600 000,00	0,00	0,00
202003	Opération d'équipement n° 202003 (5)	5 853 542,00	0,00	0,00
202004	Opération d'équipement n° 202004 (5)	1 437 000,00	0,00	0,00
202201	Opération d'équipement n° 202201 (5)	1 307 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		28 763 894,00	161 926,00	161 926,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	3 619,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	300 000,00	300 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	260 000,00	260 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	24 000,00	24 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	16 000,00	16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 624 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 600 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	15 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	98 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	98 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		7 725 619,00	300 000,00	300 000,00
45412199	Arrêtés de péril imminent 2021 (6)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
45412299	Trvx effectués d office 2022 (6)	60 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		60 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		36 549 513,00	461 926,00	461 926,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	603 200,00	34 000,00	34 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	343 200,00	34 000,00	34 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	270 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	13 200,00	5 000,00	5 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	40 000,00	28 000,00	28 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	20 000,00	1 000,00	1 000,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	260 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	260 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	600 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 203 200,00	1 709 000,00	1 709 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		37 752 713,00	2 170 926,00	2 170 926,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	7 798 189,27
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	6 355 887,25
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 325 002,52
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 789 565,00	280 000,00	280 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 193 242,00	-20 000,00	-20 000,00
1313	Subv. transf. Départements	167 000,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	30 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	140 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 658 323,00	260 000,00	260 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	245 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	156 000,00	24 000,00	24 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	16 000,00	16 000,00
1342	Amendes de police non transférable	200 000,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 050 000,00	-7 435 000,00	-7 435 000,00
1641	Emprunts en euros	15 050 000,00	-7 435 000,00	-7 435 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		23 839 565,00	-7 155 000,00	-7 155 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800 000,00	17 690 950,52	17 690 950,52
10222	FCTVA	1 500 000,00	4 550 000,00	4 550 000,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	13 140 950,52	13 140 950,52
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	682 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 521 000,00	17 690 950,52	17 690 950,52
45422199	Arrêtés de péril imminent 2021 (5)	0,00	0,00	0,00
45422299	Trvx effectués d office 2022 (5)	60 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		60 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		26 420 565,00	10 535 950,52	10 535 950,52
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 882 148,00	2 700 926,00	2 700 926,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 850 000,00	400 000,00	400 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	21 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	100 000,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	56 200,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	520 000,00	0,00	0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	25 000,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	175 000,00	0,00	0,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00	0,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	25 000,00	60 000,00	60 000,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	2 800,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	17 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	6 000,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	500,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	250 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	110 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	550 000,00	10 000,00	10 000,00
281316	Equipements de cimetière	5 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28135	Installations générales, agencements, ..	790 000,00	120 000,00	120 000,00
28138	Autres constructions	2 500,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	920 000,00	50 000,00	50 000,00
281533	Réseaux câblés	80 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	3 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	70 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	120 000,00	70 000,00	70 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	200 500,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	300 000,00	40 000,00	40 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	400 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	300 000,00	0,00	0,00
28185	Cheptel	500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	615 666,00	50 000,00	50 000,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 334,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		10 732 148,00	3 100 926,00	3 100 926,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	49 500,00	49 500,00
2138	Autres constructions	0,00	1 625 500,00	1 625 500,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	600 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 332 148,00	4 775 926,00	4 775 926,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		37 752 713,00	15 311 876,52	15 311 876,52

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 013 126,00
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 325 002,52
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202001 (1)
LIBELLE : Rehabilitation Piscine Bellier

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		203 982,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	203 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	203 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202002 (1)
LIBELLE : Rehabilitation Quadrilatere tranche 2

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		564 142,94	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	564 142,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 290,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	561 852,14	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202003 (1)
LIBELLE : NPRU Argentine et St Lucien

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		541 707,89	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	206 757,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	206 757,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	334 950,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	287 553,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	22 598,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	24 798,80	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202004 (1)
LIBELLE : Centre technique municipal

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		34 213,65	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	34 213,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	34 213,65	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202201 (1)
LIBELLE : Coeur de Ville

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	7 618 619	7 040 395	569 800	1 413 256	1 921 600	3 643 869	228 700	245 800	141 000	14 144 264	44 136	37 011 439
- Equipements municipaux (2)		7 024 895	509 800	1 413 256	1 436 000	3 328 869	226 700	245 800	141 000	13 805 931	35 786	28 168 037
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		8 500	0	0	310 600	190 000	0	0	0	240 333	8 350	757 783
- Opérations financières	7 618 619											7 618 619
Dépenses d'ordre	2 912 200											2 912 200
Total dépenses de l'exercice	10 530 819	7 040 395	569 800	1 413 256	1 921 600	3 643 869	228 700	245 800	141 000	14 144 264	44 136	39 923 639
RAR N-1 et reports	6 355 887	2 491 989	125 708	1 032 187	61 671	1 128 234	12 979	1 874	109 988	2 787 064	46 496	14 154 077
Total cumulé dépenses d'investissement	16 886 706	9 532 384	695 508	2 445 443	1 983 271	4 772 103	241 679	247 674	250 988	16 931 328	90 632	54 077 716
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	43 846 025	1 346 000	60 000	0	428 000	904 000	64 000	144 000	0	6 272 565	0	53 064 590
RAR N-1 et reports	0	62 720	0	0	0	77 000	700 000	0	0	173 406	0	1 013 126
Total cumulé recettes d'investissement	43 846 025	1 408 720	60 000	0	428 000	981 000	764 000	144 000	0	6 445 971	0	54 077 716

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	15 358 274	20 135 475	4 877 431	12 296 158	4 359 119	13 840 427	3 646 797	3 690 413	191 021	12 575 147	169 369	91 139 631
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	15 358 274	20 135 475	4 877 431	12 296 158	4 359 119	13 840 427	3 646 797	3 690 413	191 021	12 575 147	169 369	91 139 631
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	77 840 690	1 912 786	290 118	1 174 800	695 673	2 749 566	85 000	1 658 935	0	964 290	92 490	87 464 348
RAR N-1 et reports	9 730 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 730 283
Total cumulé recettes de fonctionnement	87 570 973	1 912 786	290 118	1 174 800	695 673	2 749 566	85 000	1 658 935	0	964 290	92 490	97 194 631

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		10 530 819	9 532 384	695 508	2 445 443	1 983 271	4 772 103	241 679	247 674	250 988	16 931 328	90 632	47 721 828
Dépenses réelles		7 618 619	9 532 384	695 508	2 445 443	1 983 271	4 772 103	241 679	247 674	250 988	16 931 328	90 632	44 809 628
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 619
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	175 000	125 000	0	0	0	0	0	300 000
16	Emprunts et dettes assimilées	7 615 000	7 404	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	7 624 404
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	861 129	0	167 570	190 000	100 000	0	0	0	301 719	0	1 620 418
204	Subventions d'équipement versées	0	10 414	0	0	310 600	190 000	0	0	0	312 914	54 846	878 773
21	Immobilisations corporelles	0	5 900 330	635 508	2 277 873	700 344	2 094 418	232 094	247 674	250 988	7 586 369	35 786	19 961 384
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 316 108	0	0	7 327	1 157 984	7 585	0	0	1 471 784	0	3 960 788
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 000	0	98 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	1 437 000	0	0	600 000	1 104 700	0	0	0	7 160 542	0	10 302 242
202001	Rehabilitation Piscine Bellier	0	0	0	0	0	1 104 700	0	0	0	0	0	1 104 700
202002	Rehabilitation Quadrilatere tranche 2	0	0	0	0	600 000	0	0	0	0	0	0	600 000
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 853 542	0	5 853 542
202004	Centre technique municipal	0	1 437 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 437 000
202201	Coeur de Ville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 307 000	0	1 307 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
45412299	Trvx effectués d office 2022	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
Dépenses d'ordre		2 912 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 912 200
040	Opérat° ordre transfert entre sections	637 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	637 200
041	Opérations patrimoniales	2 275 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 275 000

RECETTES													
Total recettes investissement		43 846 025	1 408 720	60 000	0	428 000	981 000	764 000	144 000	0	6 445 971	0	54 077 716
Recettes réelles		27 737 951	1 408 720	60 000	0	428 000	981 000	764 000	144 000	0	6 445 971	0	37 969 642

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	432 000	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000	0	682 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 490 951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 490 951
13	Subventions d'investissement	200 000	1 401 720	0	0	428 000	951 000	762 000	144 000	0	6 195 971	0	10 082 691
16	Emprunts et dettes assimilées	7 615 000	7 000	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	7 624 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0	0	0	30 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
45422299	Trvx effectués d office 2022	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
Recettes d'ordre		16 108 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 108 074
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 583 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 583 074
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 250 000
041	Opérations patrimoniales	2 275 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 275 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	15 358 274	20 135 475	4 877 431	12 296 158	4 359 119	13 840 427	3 646 797	3 690 413	191 021	12 575 147	169 369	91 139 631	
Dépenses réelles	1 525 200	20 135 475	4 877 431	12 296 158	4 359 119	13 840 427	3 646 797	3 690 413	191 021	12 575 147	169 369	77 306 557	
011	Charges à caractère général	244 200	4 940 596	680 960	3 854 607	1 253 286	2 939 815	148 797	269 756	54 839	3 202 329	58 608	17 647 793
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	14 038 801	4 153 971	7 823 071	1 653 483	9 826 807	60 000	2 193 007	136 182	8 444 318	79 029	48 408 669
014	Atténuations de produits	1 000	0	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500
022	Dépenses imprévues	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
65	Autres charges de gestion courante	100 000	1 151 078	36 000	618 480	1 452 200	936 455	3 418 000	1 227 650	0	928 500	31 732	9 900 095
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	900 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900 000
67	Charges exceptionnelles	50 000	5 000	4 000	0	150	137 350	20 000	0	0	0	0	216 500

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
68	Dot. aux amortissements et provisions	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>13 833 074</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13 833 074</i>
023	Virement à la section d'investissement	7 583 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 583 074
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 250 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		77 840 690	1 912 786	290 118	1 174 800	695 673	2 749 566	85 000	1 658 935	0	964 290	92 490	87 464 348
Recettes réelles		77 203 490	1 912 786	290 118	1 174 800	695 673	2 749 566	85 000	1 658 935	0	964 290	92 490	86 827 148
013	Atténuations de charges	0	526 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	526 000
70	Produits des services, du domaine, vente	472 000	966 920	272 500	1 068 800	560 073	793 120	15 000	266 289	0	527 835	42 500	4 985 037
73	Impôts et taxes	59 931 980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	59 976 980
74	Dotations et participations	16 719 000	97 422	17 618	106 000	135 600	1 950 446	10 000	1 379 646	0	167 255	0	20 582 987
75	Autres produits de gestion courante	80 000	248 844	0	0	0	6 000	60 000	13 000	0	189 200	4 990	602 034
76	Produits financiers	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
77	Produits exceptionnels	500	73 600	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	154 100
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>637 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>637 200</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	637 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	637 200
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		15 358 274,00	20 115 474,95	0,00	20 000,00	0,00	35 493 748,95
Dépenses de l'exercice		15 358 274,00	20 115 474,95	0,00	20 000,00	0,00	35 493 748,95
011	Charges à caractère général	244 200,00	4 940 595,95	0,00	0,00	0,00	5 184 795,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	14 038 801,00	0,00	0,00	0,00	14 038 801,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
023	Virement à la section d'investissement	7 583 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 583 074,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00	1 131 078,00	0,00	20 000,00	0,00	1 251 078,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		87 570 972,95	1 912 786,00	0,00	0,00	0,00	89 483 758,95
Recettes de l'exercice		77 840 690,00	1 912 786,00	0,00	0,00	0,00	79 753 476,00
013	Atténuations de charges	0,00	526 000,00	0,00	0,00	0,00	526 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	637 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	637 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	472 000,00	966 920,00	0,00	0,00	0,00	1 438 920,00
73	Impôts et taxes	59 931 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 931 980,00
74	Dotations et participations	16 719 000,00	97 422,00	0,00	0,00	0,00	16 816 422,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	248 844,00	0,00	0,00	0,00	328 844,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	500,00	73 600,00	0,00	0,00	0,00	74 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		9 730 282,95	0,00	0,00	0,00	0,00	9 730 282,95
SOLDE (2)		72 212 698,95	-18 202 688,95	0,00	-20 000,00	0,00	53 990 010,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		15 306 948,95	619 954,00	542 862,00	1 085 698,00	1 341 367,00	636 607,00	582 038,00	0,00	20 000,00
Dépenses de l'exercice		15 306 948,95	619 954,00	542 862,00	1 085 698,00	1 341 367,00	636 607,00	582 038,00	0,00	20 000,00
011	Charges à caractère général	3 591 674,95	22 790,00	706,00	237 004,00	767 550,00	258 220,00	62 651,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 376 099,00	1 761,00	542 156,00	848 694,00	564 317,00	186 387,00	519 387,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	339 175,00	595 403,00	0,00	0,00	5 500,00	191 000,00	0,00	0,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 394 164,00	0,00	86 552,00	212 900,00	35 300,00	0,00	183 870,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 394 164,00	0,00	86 552,00	212 900,00	35 300,00	0,00	183 870,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	526 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	640 720,00	0,00	0,00	212 900,00	20 300,00	0,00	93 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	86 552,00	0,00	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	143 844,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	73 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-13 912 784,95	-619 954,00	-456 310,00	-872 798,00	-1 306 067,00	-636 607,00	-398 168,00	0,00	-20 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		4 860 351,00	17 080,00	0,00	4 877 431,00
Dépenses de l'exercice		4 860 351,00	17 080,00	0,00	4 877 431,00
011	Charges à caractère général	663 880,00	17 080,00	0,00	680 960,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 153 971,00	0,00	0,00	4 153 971,00
014	Atténuations de produits	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		290 118,00	0,00	0,00	290 118,00
Recettes de l'exercice		290 118,00	0,00	0,00	290 118,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	272 500,00	0,00	0,00	272 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 618,00	0,00	0,00	17 618,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 570 233,00	-17 080,00	0,00	-4 587 313,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		375 916,00	0,00	4 314 935,00	169 500,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	375 916,00	0,00	4 314 935,00	169 500,00	0,00
011	Charges à caractère général	64 839,00	0,00	429 541,00	169 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	311 077,00	0,00	3 842 894,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	220 118,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	220 118,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	202 500,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 618,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-155 798,00	0,00	-4 244 935,00	-169 500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	163 765,00	6 369 335,00	0,00	0,00	0,00	5 763 058,00	0,00	12 296 158,00
	Dépenses de l'exercice	163 765,00	6 369 335,00	0,00	0,00	0,00	5 763 058,00	0,00	12 296 158,00
011	Charges à caractère général	2 150,00	1 493 694,00	0,00	0,00	0,00	2 358 763,00	0,00	3 854 607,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	161 615,00	4 257 161,00	0,00	0,00	0,00	3 404 295,00	0,00	7 823 071,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	618 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	618 480,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	1 121 800,00	0,00	1 174 800,00
	Recettes de l'exercice	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	1 121 800,00	0,00	1 174 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 800,00	0,00	1 068 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00	106 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-163 765,00	-6 316 335,00	0,00	0,00	0,00	-4 641 258,00	0,00	-11 121 358,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	3 533 516,00	2 108 789,00	727 030,00	5 602 194,00	0,00	0,00	800,00	160 064,00
	Dépenses de l'exercice	3 533 516,00	2 108 789,00	727 030,00	5 602 194,00	0,00	0,00	800,00	160 064,00
011	Charges à caractère général	497 979,00	887 165,00	108 550,00	2 197 899,00	0,00	0,00	800,00	160 064,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 035 537,00	1 221 624,00	0,00	3 404 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	618 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	53 000,00	1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	46 800,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	53 000,00	1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	46 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	1 022 000,00	0,00	0,00	0,00	46 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 533 516,00	-2 108 789,00	-674 030,00	-4 527 194,00	0,00	0,00	-800,00	-113 264,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 225 790,00	1 148 587,00	715 060,00	1 269 682,00	0,00	4 359 119,00
Dépenses de l'exercice		1 225 790,00	1 148 587,00	715 060,00	1 269 682,00	0,00	4 359 119,00
011	Charges à caractère général	35 007,00	253 526,00	598 271,00	366 482,00	0,00	1 253 286,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 190 783,00	286 661,00	101 839,00	74 200,00	0,00	1 653 483,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	608 400,00	14 800,00	829 000,00	0,00	1 452 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		199 000,00	19 600,00	393 073,00	84 000,00	0,00	695 673,00
Recettes de l'exercice		199 000,00	19 600,00	393 073,00	84 000,00	0,00	695 673,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	199 000,00	0,00	341 073,00	20 000,00	0,00	560 073,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	19 600,00	52 000,00	64 000,00	0,00	135 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 026 790,00	-1 128 987,00	-321 987,00	-1 185 682,00	0,00	-3 663 446,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		80 730,00	522 628,00	39 417,00	505 812,00	0,00	0,00	101 976,00	613 084,00
Dépenses de l'exercice		80 730,00	522 628,00	39 417,00	505 812,00	0,00	0,00	101 976,00	613 084,00
011	Charges à caractère général	730,00	235 967,00	3 517,00	13 312,00	0,00	0,00	137,00	598 134,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	286 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 839,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00	0,00	35 900,00	492 500,00	0,00	0,00	0,00	14 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 073,00
Recettes de l'exercice		0,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 073,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 073,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-80 730,00	-503 028,00	-39 417,00	-505 812,00	0,00	0,00	-101 976,00	-220 011,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 015 856,00	4 086 009,00	7 738 562,00	0,00	13 840 427,00
Dépenses de l'exercice		2 015 856,00	4 086 009,00	7 738 562,00	0,00	13 840 427,00
011	Charges à caractère général	70 292,00	1 574 702,00	1 294 821,00	0,00	2 939 815,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	931 564,00	2 502 267,00	6 392 976,00	0,00	9 826 807,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	914 000,00	1 440,00	21 015,00	0,00	936 455,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	7 600,00	29 750,00	0,00	137 350,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		88 000,00	298 820,00	2 362 746,00	0,00	2 749 566,00
Recettes de l'exercice		88 000,00	298 820,00	2 362 746,00	0,00	2 749 566,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	88 000,00	268 820,00	436 300,00	0,00	793 120,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	24 000,00	1 926 446,00	0,00	1 950 446,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 927 856,00	-3 787 189,00	-5 375 816,00	0,00	-11 090 861,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		1 336 356,00	699 248,00	813 783,00	1 096 727,00	139 895,00	5 453 849,00	2 284 713,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 336 356,00	699 248,00	813 783,00	1 096 727,00	139 895,00	5 453 849,00	2 284 713,00	0,00
011	Charges à caractère général	471 357,00	507 071,00	161 581,00	303 398,00	131 295,00	424 340,00	870 481,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	864 999,00	192 177,00	651 762,00	793 329,00	0,00	5 029 179,00	1 363 797,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	440,00	0,00	1 000,00	330,00	20 685,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	29 750,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		139 500,00	0,00	126 700,00	9 620,00	23 000,00	1 812 000,00	550 746,00	0,00
Recettes de l'exercice		139 500,00	0,00	126 700,00	9 620,00	23 000,00	1 812 000,00	550 746,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	119 500,00	0,00	125 700,00	3 620,00	20 000,00	350 000,00	86 300,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 000,00	0,00	1 000,00	0,00	3 000,00	1 462 000,00	464 446,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 196 856,00	-699 248,00	-687 083,00	-1 087 107,00	-116 895,00	-3 641 849,00	-1 733 967,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	113 114,00	3 533 683,00	0,00	3 646 797,00
	Dépenses de l'exercice	113 114,00	3 533 683,00	0,00	3 646 797,00
011	Charges à caractère général	113 114,00	35 683,00	0,00	148 797,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 418 000,00	0,00	3 418 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	75 000,00	10 000,00	0,00	85 000,00
	Recettes de l'exercice	75 000,00	10 000,00	0,00	85 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-38 114,00	-3 523 683,00	0,00	-3 561 797,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	28 114,00	85 000,00	3 170 000,00	6 600,00	0,00	109 083,00	248 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	28 114,00	85 000,00	3 170 000,00	6 600,00	0,00	109 083,00	248 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	28 114,00	85 000,00	0,00	6 600,00	0,00	29 083,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 170 000,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	46 886,00	-85 000,00	-3 170 000,00	-6 600,00	0,00	-99 083,00	-248 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	10 000,00	0,00	9 000,00	3 671 413,00	0,00	3 690 413,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	10 000,00	0,00	9 000,00	3 671 413,00	0,00	3 690 413,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	269 756,00	0,00	269 756,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 193 007,00	0,00	2 193 007,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	9 000,00	1 208 650,00	0,00	1 227 650,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 658 935,00	0,00	1 658 935,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 658 935,00	0,00	1 658 935,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	266 289,00	0,00	266 289,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 379 646,00	0,00	1 379 646,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-10 000,00	0,00	-9 000,00	-2 012 478,00	0,00	-2 031 478,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		191 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 021,00
Dépenses de l'exercice		191 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 021,00
011	Charges à caractère général	54 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 839,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	136 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 182,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-191 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-191 021,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		3 226 295,00	9 164 980,00	183 872,00	0,00	12 575 147,00
Dépenses de l'exercice		3 226 295,00	9 164 980,00	183 872,00	0,00	12 575 147,00
011	Charges à caractère général	1 450 339,00	1 679 320,00	72 670,00	0,00	3 202 329,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 775 956,00	6 557 160,00	111 202,00	0,00	8 444 318,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	928 500,00	0,00	0,00	928 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		242 000,00	604 035,00	118 255,00	0,00	964 290,00
Recettes de l'exercice		242 000,00	604 035,00	118 255,00	0,00	964 290,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	97 800,00	430 035,00	0,00	0,00	527 835,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	49 000,00	118 255,00	0,00	167 255,00
75	Autres produits de gestion courante	64 200,00	125 000,00	0,00	0,00	189 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 984 295,00	-8 560 945,00	-65 617,00	0,00	-11 610 857,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	12 000,00	0,00	1 931 565,00	781 150,00	47 000,00	454 580,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	0,00	12 000,00	0,00	1 931 565,00	781 150,00	47 000,00	454 580,00
011	Charges à caractère général	0,00	12 000,00	0,00	200 609,00	781 150,00	2 000,00	454 580,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 730 956,00	0,00	45 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	239 700,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	239 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	95 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-12 000,00	0,00	-1 931 565,00	-778 850,00	-47 000,00	-214 880,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	616 185,00	617 992,00	2 280 298,00	4 710 405,00	940 100,00	158 832,00	25 040,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	616 185,00	617 992,00	2 280 298,00	4 710 405,00	940 100,00	158 832,00	25 040,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	70 686,00	248 302,00	294 844,00	1 050 388,00	15 100,00	47 630,00	25 040,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	545 499,00	369 690,00	1 985 454,00	3 656 517,00	0,00	111 202,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 500,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	133 000,00	107 135,00	363 900,00	0,00	118 255,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	133 000,00	107 135,00	363 900,00	0,00	118 255,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	8 000,00	107 135,00	314 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	49 000,00	0,00	118 255,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-616 185,00	-484 992,00	-2 173 163,00	-4 346 505,00	-940 100,00	-40 577,00	-25 040,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		94 287,00	36 000,00	0,00	0,00	39 082,00	0,00	0,00	0,00	169 369,00
Dépenses de l'exercice		94 287,00	36 000,00	0,00	0,00	39 082,00	0,00	0,00	0,00	169 369,00
011	Charges à caractère général	15 258,00	36 000,00	0,00	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	58 608,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	79 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 029,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	31 732,00	0,00	0,00	0,00	31 732,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		42 500,00	45 000,00	0,00	0,00	4 990,00	0,00	0,00	0,00	92 490,00
Recettes de l'exercice		42 500,00	45 000,00	0,00	0,00	4 990,00	0,00	0,00	0,00	92 490,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	4 990,00	0,00	0,00	0,00	4 990,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-51 787,00	9 000,00	0,00	0,00	-34 092,00	0,00	0,00	0,00	-76 879,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		16 886 706,25	9 532 384,06	0,00	0,00	0,00	26 419 090,31
Dépenses de l'exercice		10 530 819,00	7 040 395,00	0,00	0,00	0,00	17 571 214,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	637 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	637 200,00
041	Opérations patrimoniales	2 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 619,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 615 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 622 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	571 830,00	0,00	0,00	0,00	571 830,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 699 957,00	0,00	0,00	0,00	3 699 957,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 316 108,00	0,00	0,00	0,00	1 316 108,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 437 000,00	0,00	0,00	0,00	1 437 000,00
202004	Centre technique municipal	0,00	1 437 000,00	0,00	0,00	0,00	1 437 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		6 355 887,25	2 491 989,06	0,00	0,00	0,00	8 847 876,31
RECETTES (2)		43 846 024,52	1 408 720,00	0,00	0,00	0,00	45 254 744,52
Recettes de l'exercice		43 846 024,52	1 346 000,00	0,00	0,00	0,00	45 192 024,52
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 583 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 583 074,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 490 950,52	0,00	0,00	0,00	0,00	19 490 950,52
13	Subventions d'investissement	200 000,00	1 339 000,00	0,00	0,00	0,00	1 539 000,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	7 615 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 622 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	62 720,00	0,00	0,00	0,00	62 720,00
SOLDE (2)		26 959 318,27	-8 123 664,06	0,00	0,00	0,00	18 835 654,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		7 437 275,26	70 257,34	0,00	41 668,98	1 420 656,52	108 505,79	454 020,17	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		5 168 987,00	55 000,00	0,00	34 290,00	1 335 818,00	34 300,00	412 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	445 540,00	0,00	0,00	26 290,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 076 947,00	55 000,00	0,00	8 000,00	215 710,00	32 300,00	312 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 116 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		1 437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202004	Centre technique municipal	1 437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 268 288,26	15 257,34	0,00	7 378,98	84 838,52	74 205,79	42 020,17	0,00	0,00
RECETTES (2)		390 000,00	0,00	0,00	0,00	943 000,00	64 720,00	11 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		390 000,00	0,00	0,00	0,00	943 000,00	2 000,00	11 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	389 000,00	0,00	0,00	0,00	939 000,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 720,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-7 047 275,26	-70 257,34	0,00	-41 668,98	-477 656,52	-43 785,79	-443 020,17	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		443 318,25	252 189,99	0,00	695 508,24
Dépenses de l'exercice		389 800,00	180 000,00	0,00	569 800,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	389 800,00	120 000,00	0,00	509 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
45412299	Trvx effectués d office 2022	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Restes à réaliser – reports		53 518,25	72 189,99	0,00	125 708,24
RECETTES (2)		0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
45422299	Trvx effectués d office 2022	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-443 318,25	-192 189,99	0,00	-635 508,24

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		350 598,55	0,00	69 719,70	23 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		302 000,00	0,00	67 800,00	20 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	302 000,00	0,00	67 800,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412299	Trvx effectués d office 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		48 598,55	0,00	1 919,70	3 000,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45422299	Trvx effectués d'office 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-350 598,55	0,00	-69 719,70	-23 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	2 054 781,25	0,00	0,00	0,00	390 662,15	0,00	2 445 443,40
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 139 610,00	0,00	0,00	0,00	273 646,00	0,00	1 413 256,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	148 570,00	0,00	165 570,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 122 610,00	0,00	0,00	0,00	125 076,00	0,00	1 247 686,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	915 171,25	0,00	0,00	0,00	117 016,15	0,00	1 032 187,40
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 054 781,25	0,00	0,00	0,00	-390 662,15	0,00	-2 445 443,40

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		952 193,18	1 077 892,01	24 696,06	390 662,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		555 320,00	567 290,00	17 000,00	273 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	17 000,00	148 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	555 320,00	567 290,00	0,00	125 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		396 873,18	510 602,01	7 696,06	117 016,15	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-952 193,18	-1 077 892,01	-24 696,06	-390 662,15	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		45 000,00	1 008 678,26	865 761,87	63 830,78	0,00	1 983 270,91
Dépenses de l'exercice		45 000,00	998 700,00	816 000,00	61 900,00	0,00	1 921 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	200 600,00	110 000,00	0,00	0,00	310 600,00
21	Immobilisations corporelles	45 000,00	23 100,00	516 000,00	61 900,00	0,00	646 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
202002	Rehabilitation Quadrilatere tranche 2	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	9 978,26	49 761,87	1 930,78	0,00	61 670,91
RECETTES (2)		0,00	320 000,00	108 000,00	0,00	0,00	428 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	320 000,00	108 000,00	0,00	0,00	428 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	320 000,00	108 000,00	0,00	0,00	428 000,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-45 000,00	-688 678,26	-757 761,87	-63 830,78	0,00	-1 555 270,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	803 010,26	0,00	205 668,00	0,00	0,00	8 345,48	857 416,39
Dépenses de l'exercice		0,00	794 100,00	0,00	204 600,00	0,00	0,00	0,00	816 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	200 600,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	19 100,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	516 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202002	Rehabilitation Quadrilatere tranche 2	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	8 910,26	0,00	1 068,00	0,00	0,00	8 345,48	41 416,39

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
RECETTES (2)		0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-483 010,26	0,00	-205 668,00	0,00	0,00	-8 345,48	-749 416,39

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		10 000,00	3 046 143,84	1 715 958,75	0,00	4 772 102,59
Dépenses de l'exercice		10 000,00	2 463 880,00	1 169 989,00	0,00	3 643 869,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	1 169 180,00	278 300,00	0,00	1 457 480,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	666 689,00	0,00	666 689,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 104 700,00	0,00	0,00	1 104 700,00
202001	Rehabilitation Piscine Bellier	0,00	1 104 700,00	0,00	0,00	1 104 700,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	582 263,84	545 969,75	0,00	1 128 233,59
RECETTES (2)		30 000,00	460 000,00	491 000,00	0,00	981 000,00
Recettes de l'exercice		30 000,00	460 000,00	414 000,00	0,00	904 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	460 000,00	414 000,00	0,00	874 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	77 000,00	0,00	77 000,00
SOLDE (2)		20 000,00	-2 586 143,84	-1 224 958,75	0,00	-3 791 102,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		720 177,81	671 518,65	1 104 802,50	549 644,88	0,00	1 547 454,90	168 503,85	0,00
Dépenses de l'exercice		519 500,00	421 900,00	1 104 780,00	417 700,00	0,00	1 020 489,00	149 500,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	519 500,00	231 900,00	80,00	417 700,00	0,00	128 800,00	149 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	666 689,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	1 104 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202001	Rehabilitation Piscine Bellier	0,00	0,00	1 104 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		200 677,81	249 618,65	22,50	131 944,88	0,00	526 965,90	19 003,85	0,00
RECETTES (2)		160 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	491 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		160 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	414 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	160 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	414 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-560 177,81	-671 518,65	-804 802,50	-549 644,88	0,00	-1 056 454,90	-168 503,85	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		232 686,50	8 992,58	0,00	241 679,08
Dépenses de l'exercice		227 600,00	1 100,00	0,00	228 700,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 600,00	1 100,00	0,00	226 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		5 086,50	7 892,58	0,00	12 979,08
RECETTES (2)		64 000,00	700 000,00	0,00	764 000,00
Recettes de l'exercice		64 000,00	0,00	0,00	64 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
SOLDE (2)		-168 686,50	691 007,42	0,00	522 320,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		2 000,00	228 418,43	2 268,07	0,00	0,00	0,00	8 992,58	0,00
Dépenses de l'exercice		2 000,00	225 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	223 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	2 818,43	2 268,07	0,00	0,00	0,00	7 892,58	0,00
RECETTES (2)		0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00
SOLDE (2)		-2 000,00	-164 418,43	-2 268,07	0,00	0,00	0,00	691 007,42	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	230 000,00	17 673,50	0,00	247 673,50
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	230 000,00	15 800,00	0,00	245 800,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	230 000,00	15 800,00	0,00	245 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	1 873,50	0,00	1 873,50
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	144 000,00	0,00	0,00	144 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	144 000,00	0,00	0,00	144 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	144 000,00	0,00	0,00	144 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-86 000,00	-17 673,50	0,00	-103 673,50

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		250 988,21	0,00	0,00	0,00	0,00	250 988,21
Dépenses de l'exercice		141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		109 988,21	0,00	0,00	0,00	0,00	109 988,21
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-250 988,21	0,00	0,00	0,00	0,00	-250 988,21

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 945 231,16	14 865 090,36	121 006,01	0,00	16 931 327,53
Dépenses de l'exercice		1 306 310,00	12 742 954,00	95 000,00	0,00	14 144 264,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	90 410,00	71 000,00	0,00	0,00	161 410,00
204	Subventions d'équipement versées	202 000,00	38 333,00	0,00	0,00	240 333,00
21	Immobilisations corporelles	1 013 900,00	4 985 079,00	13 000,00	0,00	6 011 979,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	390 000,00	82 000,00	0,00	472 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	7 160 542,00	0,00	0,00	7 160 542,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	5 853 542,00	0,00	0,00	5 853 542,00
202201	Coeur de Ville	0,00	1 307 000,00	0,00	0,00	1 307 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		638 921,16	2 122 136,36	26 006,01	0,00	2 787 063,53
RECETTES (2)		40 000,00	6 405 971,00	0,00	0,00	6 445 971,00
Recettes de l'exercice		40 000,00	6 232 565,00	0,00	0,00	6 272 565,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	5 982 565,00	0,00	0,00	6 022 565,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	173 406,00	0,00	0,00	173 406,00
SOLDE (2)		-1 905 231,16	-8 459 119,36	-121 006,01	0,00	-10 485 356,53

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	365 550,88	0,00	536 815,18	139 557,50	0,00	903 307,60
Dépenses de l'exercice		0,00	237 000,00	0,00	333 000,00	135 900,00	0,00	600 410,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 410,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	333 000,00	135 900,00	0,00	545 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	Coeur de Ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	128 550,88	0,00	203 815,18	3 657,50	0,00	302 897,60
RECETTES (2)		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-350 550,88	0,00	-536 815,18	-139 557,50	0,00	-878 307,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	9 082,52	1 560 108,50	4 010 280,44	1 993 243,22	7 292 375,68	102 395,06	18 610,95	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	8 000,00	1 146 300,00	2 964 000,00	1 521 779,00	7 102 875,00	90 000,00	5 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	21 000,00	15 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	38 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 125 300,00	1 659 000,00	1 370 779,00	830 000,00	8 000,00	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	8 000,00	0,00	900 000,00	116 000,00	6 136 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	8 000,00	0,00	0,00	0,00	5 845 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	Coeur de Ville	0,00	0,00	900 000,00	116 000,00	291 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	1 082,52	413 808,50	1 046 280,44	471 464,22	189 500,68	12 395,06	13 610,95	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	40 000,00	387 448,00	193 000,00	5 785 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	40 000,00	304 042,00	193 000,00	5 695 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 000,00	304 042,00	193 000,00	5 445 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	83 406,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-9 082,52	-1 520 108,50	-3 622 832,44	-1 800 243,22	-1 506 852,68	-102 395,06	-18 610,95	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		10 786,00	0,00	0,00	0,00	79 845,75	0,00	0,00	0,00	90 631,75
Dépenses de l'exercice		10 786,00	0,00	0,00	0,00	33 350,00	0,00	0,00	0,00	44 136,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	8 350,00	0,00	0,00	0,00	8 350,00
21	Immobilisations corporelles	10 786,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	35 786,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	46 495,75	0,00	0,00	0,00	46 495,75
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-10 786,00	0,00	0,00	0,00	-79 845,75	0,00	0,00	0,00	-90 631,75

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 7 961 819,00	34 000,00	II 34 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 615 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 600 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	15 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		346 819,00	34 000,00	34 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	3 619,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>343 200,00</i>	<i>34 000,00</i>	<i>34 000,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 995 819,00	7 798 189,27	6 355 887,25	22 149 895,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 13 244 148,00	7 650 926,00	VI 7 650 926,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 830 000,00	4 550 000,00	4 550 000,00
10222	FCTVA	1 500 000,00	4 550 000,00	4 550 000,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 414 148,00	3 100 926,00	3 100 926,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	21 000,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	100 000,00	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	56 200,00	0,00	0,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	520 000,00	0,00	0,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	25 000,00	0,00	0,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	175 000,00	0,00	0,00
28041622	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	30 000,00	0,00	0,00
28041631	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	25 000,00	60 000,00	60 000,00
2804172	<i>Autres EPL : Bâtiments, installations</i>	2 800,00	0,00	0,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	17 000,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	10 000,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	6 000,00	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bâtiments et installat°</i>	500,00	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	250 000,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	110 000,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	550 000,00	10 000,00	10 000,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	5 000,00	0,00	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	790 000,00	120 000,00	120 000,00
28138	<i>Autres constructions</i>	2 500,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	920 000,00	50 000,00	50 000,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	80 000,00	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	3 000,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	3 000,00	0,00	0,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	70 000,00	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	120 000,00	70 000,00	70 000,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	200 500,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	10 000,00	0,00	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	300 000,00	40 000,00	40 000,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	400 000,00	0,00	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	300 000,00	0,00	0,00
28185	<i>Cheptel</i>	500,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	615 666,00	50 000,00	50 000,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>			
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 334,00	0,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	682 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 882 148,00	2 700 926,00	2 700 926,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	20 895 074,00	1 013 126,00	0,00	13 140 950,52	35 049 150,52

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 22 149 895,52
Ressources propres disponibles	VIII 35 049 150,52
Solde	IX = VIII – IV (5) 12 899 255,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
49- Plan Renovation des Ecoles<2021	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00	2 765 244,43	7 267,61	0,00	0,00
50- Plan Renovation des Gymnases <2021	2 070 000,00	0,00	2 070 000,00	1 616 481,00	2 220,00	0,00	0,00
51- Plan renovation ALSH <2021	1 660 000,00	0,00	1 660 000,00	1 260 852,95	5 754,00	0,00	0,00
53- Plan Maxi Voirie <2021	11 200 000,00	0,00	11 200 000,00	10 414 088,32	171 684,30	0,00	0,00
54- Salle des Fetes	2 850 000,00	0,00	2 850 000,00	1 534 816,79	1 170 000,00	145 183,21	0,00
56- Pole Solidarité	2 604 000,00	0,00	2 604 000,00	2 582 448,44	7 585,45	0,00	0,00
57- Coeur de Ville 2e tranche	14 200 000,00	0,00	14 200 000,00	826 595,80	1 311 968,00	12 061 436,20	0,00
58- Centre technique municipal	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	34 213,65	1 437 000,00	2 528 786,35	0,00
59- Quadrilatère tranche 1	1 430 000,00	0,00	1 430 000,00	1 108 007,04	7 327,28	0,00	0,00
60- Abords Theatre et parking	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	1 217 046,58	160 345,90	672 607,52	0,00
62- NPNRU	79 922 000,00	0,00	79 922 000,00	541 707,89	5 853 542,00	73 526 750,11	0,00
64- Pôle multi modal	400 000,00	0,00	400 000,00	60 295,01	38 333,00	301 371,99	0,00
65- Etudes site ancienne prison	200 000,00	0,00	200 000,00	2 160,00	0,00	197 840,00	0,00
66- Réhabilitation Piscine Bellier	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	203 982,00	1 104 700,00	10 691 318,00	0,00
67- Quadrilatère tranche 2	10 500 000,00	0,00	10 500 000,00	564 142,94	600 000,00	9 335 857,06	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

02- Franck PIA	
03- Sandra PLOMION	
04- Lionel CHISS	
05- Isabelle SOULA	
06- Yannick MATURA	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Mohrad LAGHRARI	
09- Corinne FOURCIN	
10- Charles LOCQUET	
11- Jacqueline MÉNOUBÉ	
12- Philippe VIBERT	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Mamadou LY	
15- Monette-Simone VASSEUR	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	
22- Mamadou BATHILY	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
23- Jérôme LIEVAIN		
24- Farida TIMMERMAN		
25- Cédric MARTIN		
26- Christophe GASPART		
27- Peggie CALLENS		
28- Charlotte COLIGNON		
29- Ludovic CASTANIE		
30- Loïc BARBARAS		
31- Vanessa FOULON		
32- Victor DEBIL-CAUX		
33- Halima KHARROUBI		
34- Antoine SALITOT		
35- Josee JAVEY		
36- Thierry AURY		
37- Dominique CLINCKEMAILLIE		
38- Leïla DAGDAD		
39- Grégory NARZIS		
40- Mehdi RAHOUI		
41- Marianne SECK		
42- Roxane LUNDY		
43- Claire MARAIS-BEUIL		
44- David MAGNIER		
45- Philippe ENJOLRAS		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Rapport n° B-DEL-2022-0086

Commission : Commission générale
Service : Ressources Humaines

Modification du RIFSEEP**1- Nouveaux cadres d'emplois**

Par délibération en date du 2 juillet 2021, le conseil municipal a validé une modification du régime indemnitaire afin d'étendre la mise en place du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois dont celui des auxiliaires de puériculture.

A cette date, il relevait du cadre d'emplois de catégorie C.

De nouvelles dispositions mettent en œuvre la transposition des mesures du Ségur de la Santé dans la fonction publique territoriale. Ainsi les auxiliaires de puériculture de catégorie C régis par le décret n° 92-865 du 28/08/1992 sont intégrés dans le nouveau cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture **de catégorie B** au 01/01/2022 (décret n° 2021 1882 du 29/12/2021).

Il est donc proposé de modifier le régime indemnitaire de ces agents afin de les aligner sur le régime indemnitaire des autres agents de catégorie B.

Ainsi au lieu de =>

III.D.4.- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat des dispositions du décret n° 2014 513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les auxiliaires de puériculture territoriaux.

Le cadre d'emplois est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
C1	240 €	400 €	12 600 €
C2	210 €		
C3	180 €		

Il faudra lire =>

III.C.4.- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les auxiliaires de puériculture.

Le cadre d'emplois est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
B1	350 €	4 200 €	400 €	10 410 €
B2	320 €	3 840€		€9 405 €
B3	290 €	3 480 €		8 665 €

2- Versement d'une prime exceptionnelle aux agents

Par ailleurs il est proposé le versement d'une prime exceptionnelle aux agents.

En effet, l'année 2021 a été, au même titre que 2020, une année lourdement perturbée par la crise sanitaire. L'implication des agents s'est révélée encore une fois exemplaire mais la réalité du terrain a considérablement ralenti les actions de l'administration, ce qui a eu pour conséquence une exécution budgétaire plus faible qu'à l'habitude.

D'un point de vue comptable, la baisse d'activité a généré un excédent budgétaire mis en évidence dans les comptes administratifs 2021 de la Ville qui ont été votés en mai 2022.

Compte-tenu des difficultés rencontrées par nombre d'agents sur le plan du pouvoir d'achat, il est proposé au conseil municipal de reverser une partie de cet excédent aux agents de la Ville.

Concrètement, il est envisagé de faire bénéficier à chaque agent éligible au RIFSEEP et présent entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022, une prime exceptionnelle de 200 €, représentant un peu plus que le CIA moyen 2021 (lequel se chiffre à 175 €).

Cette prime sera versée mensuellement sur les 4 derniers mois de l'année 2022. Pour ce faire, chaque cadre d'emplois verra son montant mensuel IFSE de base, majoré de 50 € entre septembre et décembre 2022.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les termes du rapport.

Rapport n° B-DEL-2022-0087

Commission : Commission générale
Service : Ressources Humaines

Tableau des effectifs

Il est proposé un ajustement du tableau des effectifs de la ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Favoriser le déroulement de carrières des agents de la Ville par des avancements de grade et des promotions internes (procédure annuelle suivant les lignes directrices de gestion adoptées) et des nominations suite aux réussites aux concours
- Modifier des grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite
- Créer des postes
- Pérenniser de postes au service vie éducative

Ainsi dans le cadre des promotions pour déroulement de carrière, il s'agit, en l'espèce, d'une transformation (suppression/création) des grades précédemment occupés par les agents, lesquels seront supprimés du tableau après consultation du comité technique à l'occasion de l'actualisation annuelle en fin d'année civile ; il est donc proposé les créations suivantes au 1^{ER} septembre 2022.

Nature de la modification du tableau	Grade préexistant à temps complet (sauf indications contraires)	Grade créé à temps complet (sauf indications contraires)	Nb
Avancement de grade	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1
Avancement de grade	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	7
Avancement de grade	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	4
Nomination suite réussite concours	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	2
Avancement de grade	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe	5
Avancement de grade	Agent social	Agent social principal de 1 ^{re} classe	2
Avancement de grade	ATSEM principal de 2 ^e classe	ASTEM principal de 1 ^{re} classe	3
Avancement de grade	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	23
Avancement de grade	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	10
Nomination suite réussite concours	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1

Nature de la modification du tableau	Grade préexistant à temps complet (sauf indications contraires)	Grade créé à temps complet (sauf indications contraires)	Nb
Avancement de grade	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3
Avancement de grade	Gardien brigadier	Brigadier-chef principal	2
Avancement de grade	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	1
Avancement de grade	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^e classe	1
Avancement de grade	Technicien principal de 2 ^e classe	Technicien principal de 1 ^{re} classe	5
Avancement de grade	Technicien	Technicien principal de 2 ^e classe	1
Avancement de grade	Animateur	Animateur principal de 2 ^e classe	2
Avancement de grade	Animateur principal de 2 ^e classe	Animateur principal de 1 ^{re} classe	1
Avancement de grade	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	1
Avancement de grade	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1
Promotion interne	Adjoint technique ppal de 2 ^e classe (1) Et adjoint technique principale de 1 ^{re} classe (5)	Agent de maîtrise	6
Promotion interne	Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe (2) Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe (1)	Animateur	3
Promotion interne	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	Rédacteur	1
Promotion interne	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	Attaché	2

Concernant les deuxième et troisième points, il s'agit de

- Modifier des grades suite aux remplacements d'agents (mutation, retraite ...)
- Créer des postes, ainsi :
 - aux services garage et espaces publics, il s'agit en l'espèce de postes créés dans le cadre d'une réorganisation générale à périmètre constant au niveau du pôle cadre de vie environnement,
 - et au pôle ressources : il s'agit de recruter un agent ,chargé de mission stratégie immobilière qui aura à élaborer et mettre en œuvre, en transversalité et en particulier avec la direction du patrimoine bâti et le service foncier, les stratégies permettant d'assurer l'optimisation du parc immobilier, l'adaptation du bâti aux besoins et évolutions de l'administration et des utilisateurs externes (associations notamment) et de préserver la valeur technique et économique du patrimoine immobilier des établissements mutualisés (poste mutualisé Ville de Beauvais, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et CCAS).

Cet emploi, destiné à rester non permanent, pour répondre à une mission ponctuelle, fera l'objet de contrat de projet de 3 ans à 6 ans maximum.

Le tableau ci-dessous reprend les demandes :

Nature de la modification du tableau (Motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création/ Suppression (Retraite)	Multi accueil	Assistant ou assistante petite enfance/ Auxiliaire de puériculture de Classe supérieure (3) Et agent ou agente social principal de 1 ^{re} classe (1)	Assistant ou assistante petite enfance/ Auxiliaire de puériculture (3) Et agent ou agente social (1)	4
		Agent d'entretien/ Adjoint technique ppal de 1re classe	Agent d'entretien/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ Suppression (radiation)	Services à la population	Agent d'état civil/ Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	Agent d'état civil/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Création/ Suppression (retraite)	Elispace	Gardien/ Adjoint technique ppal de 2e classe	Gardien/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ Suppression (retraite)	UPC	Assistant de direction/ Rédacteur principal de 2 ^e cl	Assistant de direction/ Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Création/ Suppression (mobilité)	Affaires culturelles	Assistant ou assistante de direction/ Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	Assistant ou assistante de direction/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Création/ Suppression (retraite)	Patrimoine bâti/ Maintenance	Agent ou agente technique spécialisée/ Agent de maitrise Et agent de maitrise principal	Agent ou agente technique spécialisée/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	2
Création/ Suppression (retraite)	Espace vert	Jardinier ou jardinière / Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Jardinier ou jardinière / Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ Suppression (retraite)	Espaces publics/bureau d'études	Technicien ou technicienne projeteur infrastructure réseaux/ Agent de maitrise principal	Technicien ou technicien projeteur infrastructure réseaux/ Cadre d'emplois des techniciens	1

Nature de la modification du tableau (Motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création	Vie éducative	x	Référent ou référente technique entretien des locaux/ Cadre d'emplois des techniciens	1
			Agent d'animation / Cadre d'emplois des adjoints d'animation	1
Création	Espaces publics	X	Agent polyvalent de voirie/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création (agent en longue maladie)	Espaces publics	Agent polyvalent de voirie/ Adjoint technique principal 1 ^{re} classe (poste à conserver)	Agent polyvalent de voirie/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/suppression (modification temps de travail)	Quadrilatère	Médiateur ou médiatrice culturelle/ Assistant de conservation à mi-temps	Médiateur ou médiatrice culturelle-le/ Assistant de conservation à temps complet	1
Création (agent en longue maladie)	Espaces publics	Opérateur ou opératrice vidéo protection/ Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe (poste à conserver)	Opérateur ou opératrice vidéo protection/ Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	1
Création/suppression (mobilité)	UPC	Agent ou agente d'expédition/ Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Agent ou agente d'expédition/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/Suppression (mobilité)	Elispace	Régisseur ou régisseuse général/ Technicien principal de 2 ^e classe	Régisseur ou régisseuse général/ Cadre d'emplois des techniciens ou agent contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article L 332- 8 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. <i>(Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ou CDI direct en fonction de l'article L 332-12 – CDI portable)</i>	1

Nature de la modification du tableau (Motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création	Garage	X	Responsable de garage adjoint ou adjointe en charge de la logistique/ Cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des techniciens	1
Création	Garage	X	Réceptionnaire Logisticien Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ Suppression (Mobilité)	Garage	Mécanicien ou mécanicienne agricole/ Agent de maîtrise principal	Mécanicien ou mécanicienne agricole/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création	Pole ressources	X	Chargé ou chargée de mission stratégie immobilière/ <i>Agent contractuel de catégorie A ou B emploi non permanent par référence au cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs conformément à l'article 3 II de la loi 84-53 : contrat de projet sur 3 ans (renouvelable à 6 ans maximum au total)</i>	1

* sauf indication contraire

Concernant le dernier point, il s'agit de pérenniser des postes jusqu'alors occupés par des agents en contrat occasionnels précaires ou vacataires qui répondent à un besoin devenu permanent au service de la vie éducative dans les écoles aussi bien pour les agents d'animation, les atsem, que pour les agents d'entretiens des écoles.

Il s'agit de :

- 14 postes d'adjoint d'animation dont :
- *10 à temps non complet à 90%
- *4 à temps non complet à 82 %
- 9 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 suppression/création d'un poste d'adjoint technique principal de 1re classe (retraite) pour 1 poste d'adjoint technique
- 1 suppression/création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe (retraite) pour 1 poste d'adjoint technique
- 1 suppression/création d'un poste d'adjoint technique principal de 1re classe à 83% (départ agent) pour 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 3 postes d'atsem principal de 2^e classe à temps complet

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2022, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés -,
Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Rapport n° B-DEL-2022-0071

Commission : Commission générale
Service : Commande Publique

Convention constitutive du groupement de commandes

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés publics de travaux, de fournitures et de services, de la ville de Beauvais, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, du centre communal d'action sociale de Beauvais, de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et des communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, membre coordinateur, propose de perpétuer le groupement d'achats du Beauvaisis se terminant en juin prochain, afin notamment de :

- coordonner et optimiser la politique d'achat des membres de groupement en matière de travaux, de fournitures et de services dont leurs besoins sont identiques ;
- faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins ;
- réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du groupement ;
- sécuriser les procédures d'achat.

Le groupement n'aura pas la personnalité juridique. Il n'aura vocation qu'à organiser des procédures permettant à ses membres la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou services qu'ils auront, sous leur seule responsabilité, préalablement déterminés. Le membre coordonnateur sera la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Conformément à l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres compétente et la commission consultative des marchés publics seront celles du membre coordonnateur soit en l'espèce la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la commission consultative des marchés publics de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

- d'approuver que la communauté d'agglomération du Beauvaisis soit le membre coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser que les pièces du marché soient signées par le membre coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser madame le maire ou monsieur l'adjoint au maire délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport n° B-DEL-2022-0082

Commission : Commission générale
Service : Juridique - Contentieux

Création de la plateforme multiservices du Beauvaisis.

Le contexte économique et juridique actuel incite à la mise en commun des moyens des administrations afin de concilier l'efficacité du service public avec la maîtrise des coûts de fonctionnement.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de mutualisation de services, et a récemment réalisé un inventaire des besoins de ses communes membres. Cet inventaire fait état de besoins en matière d'ingénierie dans les différents domaines d'activités tels notamment les espaces publics, le patrimoine bâti, la propreté urbaine, les espaces verts etc., ainsi que dans les domaines juridique, commandes publiques, recherche de subventions etc.

Le recours à un prestataire privé peut s'avérer coûteux et le pilotage des missions de ce prestataire requiert souvent des compétences techniques ou juridiques dont les communes sont dépourvues.

C'est pourquoi, il est proposé la création d'une plateforme multiservices (PMS) qui offrira aux communes membres de la CAB des services contre rétribution.

Les communes pourront solliciter la PMS dès lors qu'un projet émergera.

Le coordinateur technique de la plateforme multi-services fixera, avec la commune, un rendez-vous sur site afin d'évoquer les différents points du projet, la faisabilité et la prestation appropriée et établir un préprogramme contenant un estimatif financier global.

A l'issue du projet, une facturation établie sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service sera adressée à la commune.

Selon la nature des besoins exprimés par la commune, les services de la Ville et / ou de la CAB seront sollicités.

C'est pourquoi il est proposé de formaliser le recours à la plateforme multiservices par la signature de la convention cadre ci jointe, à conclure entre la Ville de Beauvais, la CAB et la commune.

Cette convention cadre a pour objet de déterminer les modalités préalables à la mise en œuvre de la plateforme multiservices du Beauvaisis via une mise à disposition des services de la CAB et de la Ville de Beauvais auprès des autres communes membres de la Communauté d'agglomération ainsi que la fixation des principes généraux de ces mises à dispositions, applicables à l'ensemble d'entre elles.

La nature des prestations sollicitées et leurs modalités d'exécution feront l'objet d'une convention spécifique avec la commune concernée également annexée aux présentes.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acter la création entre la ville et la CAB de la plateforme multiservices du Beauvaisis,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention cadre de la plateforme multiservices,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions spécifiques à venir.

Il sera rendu compte à chaque séance du conseil municipal des conventions spécifiques signées avec les communes.

Plateforme Multiservice du Beauvaisis
Convention cadre relative à la mutualisation des services au sein de la
Communauté d'agglomération du Beauvaisis

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Caroline CAYEUX, dûment habilitée à cet effet par délibération du Conseil communautaire en date du.....

Ci-après désignée « la CAB »

ET :

La Ville de Beauvais, représentée par monsieur Franck PIA, 1^{er} adjoint au maire, dûment habilité à cet effet par délibération en date du

Ci-après dénommée la « Ville de Beauvais »

ET

La commune de _____, représentée par _____ maire, dûment habilité à cet effet par délibération en date du

Ci-après dénommée la « commune »

Désignées ensemble « les parties »

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet la détermination des modalités préalables à la mise en œuvre de la plateforme multiservices du Beauvaisis via une mise à disposition des services de la CAB et de la Ville de Beauvais auprès des autres communes membres de la Communauté d'agglomération ainsi que la fixation des principes généraux de ces mises à dispositions, applicables à l'ensemble d'entre elles.

Les modalités particulières et propres à chacune des mises à disposition réalisées feront l'objet d'une convention spécifique avec la commune concernée.

ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES PRELABLES A LA MISE A DISPOSTION DES SERVICES

Lorsqu'il est envisagé que les services de la CAB ou de la Ville de Beauvais soient mis à disposition d'une commune membre de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les documents suivants devront être préalablement élaborés :

- 1- Établissement d'un pré-programme/projet contenant :
 - La description du besoin de la commune établie par cette dernière,
 - Une estimation financière (non détaillée) du préprogramme ou du projet envisagé, établi par les services de la CAB ou de la Ville de Beauvais et plus particulièrement par leur direction des services techniques respective. Cette estimation sera adressée à la Commune.

- 2- Accord par la commune sur l'estimation financière :
 - Acceptation par la commune de l'estimatif financier

Article 3 : PRINCIPES D'INTERVENTION DES SERVICES

Les modalités d'intervention du service mis à disposition pour le compte de la commune seront définies par convention spécifique sur la base de la présente convention cadre.

Les agents affectés au sein du ou des services mis à disposition conformément à l'article 1 de la présente convention sont de plein droit mis à la disposition de la Commune de xxx pour la durée de la présente convention. Ils en seront informés par leur hiérarchie.

Les agents mis à disposition demeurent statutairement employés par la CAB ou de la Ville de Beauvais dans les conditions d'emploi qui sont les leurs.

A ce titre, l'agent mis à disposition continue à percevoir sa rémunération de la Ville de Beauvais ou de la CAB.

Article 3-1 : Instructions adressées aux agents mis à disposition

Les agents mis à la disposition de la Commune de xxx sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du maire de la Commune de xxx bénéficiaire de la mise à disposition, qui leur adresse directement toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches, et dont il contrôle l'exécution.

Le maire de la Commune de xxx bénéficiaire de la mise à disposition adresse directement au chef du service mis à disposition toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie audit service, et contrôle l'exécution de ces tâches.

Le maire de la Commune de xxx bénéficiaire de la mise à disposition peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef dudit service pour l'exécution des missions qu'il lui confie en application de l'alinéa précédent.

Article 3-2 : Exercice du pouvoir hiérarchique, de notation et de sanction

L'autorité employeur des agents mis à disposition, Président de la CAB ou maire de la Ville de Beauvais, demeure, selon les cas, l'autorité hiérarchique.

A ce titre, le Président de la CAB ou maire de la Ville de Beauvais, selon les cas continue de gérer la situation administrative des personnels mis à disposition (position statutaire et déroulement de carrière), notamment par la réalisation de l'évaluation individuelle annuelle (entretien professionnel) et, en qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, exerce le pouvoir disciplinaire. Il est saisi au besoin par la commune bénéficiaire de la mise à disposition.

Article 4 : DUREE

La présente convention cadre prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 6 années.

Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

La durée de la mise à disposition des services de la CAB ou de la Ville de Beauvais au profit des communes membres de la CAB sera fixée dans chaque convention spécifique, pour une durée au maximum égale à la durée de la présente convention.

Article 5 : PRINCIPES FINANCIERS

Article 5-1 : Détermination du coût de la mise à disposition

Conformément aux articles R. 5211-1 et D. 5211-16 du CGCT, le remboursement des frais de fonctionnement de la mise à disposition des services demandée par la commune s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement.

Ce coût unitaire est présenté en annexe 1.

Il comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier :

- les charges de personnel,
- les équipements et matériels professionnels
- les fournitures,

- les logiciels,
- les frais de documentation et de formation,
- le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés,
- le coût moyen d'hébergement correspondant aux charges normales d'utilisation des locaux (frais d'entretien et de maintenance des locaux et fluides : chauffage, électricité, eau)
- les consommations téléphoniques
- autres dépenses à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service.

Le coût unitaire est porté à la connaissance du bénéficiaire de la mise à disposition du ou des services, chaque année, avant la date d'adoption du budget. Pour l'année de signature de la convention, le coût unitaire est porté à la connaissance des bénéficiaires de la mise à disposition de services dans un délai de trois mois à compter de la signature de la convention.

Le nombre d'unités de fonctionnement sera calculé sur la base du nombre d'heures, pour lesquelles les agents de la CAB ou de la Ville de Beauvais ont été mis à disposition de la commune xxx.

Le nombre d'heures sera déterminé par le chef de service de la CAB ou de la Ville de Beauvais compte tenu du planning de ses agents, sous le contrôle de la commune.

Article 5-2 : Modalités de facturation et de remboursement des coûts déterminés

Le recours à la mise à disposition des agents de la CAB ou de la Ville de Beauvais à la Commune xxx donnera lieu à un remboursement à la CAB ou à la Ville de Beauvais selon les cas.

Un 1^{er} acompte de x % sera versé à la signature de la convention spécifique et le solde sera mandaté après vérification de la bonne exécution des interventions et du service fait, au vu de l'annexe financière jointe à la convention spécifique.

Le montant définitif de la mise à disposition des services de la CAB ou de la Ville de Beauvais se fera sur la base d'un relevé d'activités établi par xxx et selon les conditions et les modalités fixées dans la convention spécifique.

Une fois que le montant définitif de la mise à disposition sera établi la collectivité dont les services sont mis à disposition émettra un titre de recette à destination de la commune bénéficiaire.

Article 6 : CONFIDENTIALITE

Tous les documents et informations qui sont confiés ou diffusés à la CAB ou à la Ville de Beauvais ou qui sont produits dans le cadre de l'exécution de la mission sont confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à d'autres personnes sans l'autorisation préalable de la commune membre de la Communauté.

Par ailleurs, la CAB et la Ville de Beauvais sont tenues au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont elles pourront avoir connaissance au cours de l'exécution de la présente convention. Elles s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la commune.

La CAB et la Ville de Beauvais tiendront leurs agents informés des termes de la présente convention.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est susceptible de modification en cours d'exécution par voie d'avenant signé par les Parties, étant rappelé que les modifications ainsi adoptées devront être mises en œuvre dans le cadre de l'exécution des conventions spécifiques adoptées au titre de la mutualisation instaurée par la présente convention.

Article 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée avant son terme par accord entre les parties.

La résiliation de la présente convention emporte la résiliation de la ou des conventions spécifiques qui auront été conclues.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif d'Amiens.

Fait à en deux exemplaires originaux,
Le

**CONVENTION SPECIFIQUE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES AGENTS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS ET/OU DE LA
VILLE DE BEAUVAIS A LA COMMUNE DE XXX DANS LE CADRE DE LA
PLATEFORME MULTISERVICES**

ENTRE

La Ville de Beauvais, représentée par son Maire, Madame Caroline CAYEUX,
dûment habilitée à cet effet par délibération en date du

Et/ Ou *

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), représentée par son 1^{er} Vice-Président, dûment habilitée à cet effet par délibération du Conseil communautaire en date du xxx

ET

La Commune de XXX, représentée par son Maire, dûment habilité à cet effet par délibération en date du

Désignées ensemble « les parties »

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESTATION

La présente convention a pour objet de déterminer et préciser les modalités de la mise à disposition des services de la CAB ou de Ville de Beauvais au profit de la commune de xxx en s'inscrivant dans les principes et engagements convenus au sein de la convention cadre de mutualisation des services relative à la plateforme multiservices du Beauvaisis.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES SERVICES MIS A DISPOSITION ET MISSIONS CONFIEES

Les services de la CAB ou de Ville de Beauvais mis à disposition et visés dans le tableau ci-après ont la charge d'accomplir les missions décrites à l'annexe 1 (du préprojet accompagné des missions qui correspondent à la réalisation du projet) de la présente convention.

Les services concernés par la mise à disposition sont les suivants :

Les services mis à disposition exercent les missions confiées au sein des locaux de leur collectivité employeur, sauf si l'une d'entre elles nécessite un déplacement dans les locaux de la Commune ou sur site.

Les biens affectés aux services mis à disposition restent acquis, gérés et amortis par la CAB/ la Ville de Beauvais, responsable du service, même s'ils font l'objet d'une mise à disposition.

ARTICLE 3 : SUIVI DE LA MISE A DISPOSITION

La Commune dispose au fil de l'exécution de ce contrat d'un droit de formuler des instructions et des recommandations à la CAB / Ville de Beauvais sous réserve :

- de ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes qui serait accepté par les deux parties) ;
- de ne pas de ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Communauté ;
- de ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- de ne pas conduire la Communauté à une situation de conflit d'intérêts de toute nature et notamment de conflit entre les intérêts des divers membres de la Communauté.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES SPECIFIQUES DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition des services de la CAB et/ou de laVILLE au profit de la Commune fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des frais de fonctionnement du service mis à disposition dans les conditions prévues à l'article 6 de la convention cadre.

ARTICLE 5 : STATUT DES AGENTS

Les conditions de mise à disposition des agents de la CAB ou de la Ville de Beauvais à la commune de **xxx** sont fixées à l'article 3 de la convention cadre.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de **xxx** an à compter de sa signature. Toute modification de la durée d'exécution entrainera la rédaction d'un avenant qui devra être adopté dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION ET DES CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

La présente convention est susceptible de modification en cours d'exécution par voie d'avenant signé par les Parties.

En outre, toute modification de la convention cadre conclue dans les termes prévus à l'article xxx de ladite convention s'applique de plein droit à la mise à disposition de services objet de la présente convention.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de résiliation de la convention cadre, la présente convention prendra fin également.

En outre, en cas de manquement aux obligations prévues à la présente convention, elle sera résiliée de manière unilatérale par l'une des parties selon les modalités suivantes :

- Mise en demeure par LRAR à l'initiative de la partie qui entend résilier indiquant les fautes commises par l'autre/ les autres parties comprenant une demande d'accès à tout document utile ;
- Organisation d'une réunion de conciliation à l'initiative de la partie qui entend résilier, et ce sous quinzaine à dater de la réception de ladite LRAR.

Cette résiliation est sans incidence sur l'engagement éventuelle d'une action visant à obtenir le paiement dû ou l'indemnisation des préjudices qu'une des parties aurait subi du fait du non-respect par l'autre partie de ses obligations.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges entre les parties provenant de l'application ou de l'exécution de la présente convention, un accord amiable sera recherché. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

A Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais

Pour la Commune de ...

**Madame Caroline CAYEUX
Maire**

Monsieur/Madame

Rapport n° B-DEL-2022-0078

Commission : Commission générale

Service : Juridique - Contentieux

Adhésion à l'association de l'Union des Maires de l'Oise (U.M.O)

L'association de l'Union des Maires de l'Oise (U.M.O.) a pour mission spécifique de guider les élus locaux du département dans l'exercice de leurs fonctions et de répondre à l'étendue de leurs interrogations.

Les fondements de l'U.M.O. sont donc d'informer, former, défendre les intérêts et faciliter les relations.

La cotisation annuelle s'élève à 13.582,07 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la ville de Beauvais à l'U.M.O.

Rapport n° B-DEL-2022-0074

Commission : Commission générale

Service : Politique de la Ville - Renouvellement Urbain

Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 3 février 2022, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2022.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour les projets habitants (500 € maximum par projet) il s'agira de favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et elle s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 17 mai 2022, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	« Stage de danses urbaines » - porteur de projet : Association « HYPE » - représentée par : Madame Marine AMORY - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 2	« Journées de cohésion » - porteur de projet : Association « ASCAO » - représenté par : Monsieur Abdou THIONGANE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800€

Fiche-action n° 3	<p>« Le bal du quartier AGEL »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : « Groupement habitants » - représentée par : Madame HOEPPE Denise - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 500€
Fiche-action n° 4	<p>« Ciné goûter de l'été »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « BENKADI » - représentée par : Madame Niouma FOFONA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800€
Fiche-action n° 5	<p>« Compote et compost »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « COLLEMBOLE ET CIE » - représentée par : Madame Axelle LATRASSE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800€

Ces 5 projets représentent un financement total de 3 700 €.

Année de programmation 2022

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 1 STAGE DE DANSES URBAINES PORTEUR DU PROJET : Association HYPE

Finalités de l'action

Contexte :

L'association HYPE a pour objet d'organiser des événements tels que des stages, spectacles ou battle afin de faire découvrir la culture urbaine. Fort de cette expérience et à l'occasion de la période estivale, l'association propose l'organisation d'un stage de danses urbaines en direction des jeunes. Les danses urbaines sont en effet appréciées par les jeunes et il s'agit d'un sport idéal pour garder une vie sociale active et lutter contre l'isolement. Ces danses sont également fédératrices de respect et de tolérance entre les jeunes.

Objectif Général :

Découverte des danses urbaines
Développement de la cohésion de groupe
Donner le goût du sport, de la persévérance et du dépassement de soi
Développer l'esprit créatif, musical et artistique.

Public visé

Environ 15 à 20 jeunes issus des quartiers prioritaires
A partir de 10 ans

Localisation de l'action

Conservatoire Eustache du Caurroy

Description de l'action

L'association souhaite organiser un stage dédié aux danses urbaines dans un cadre d'exception comme le conservatoire Eustache du Caurroy. Ce stage permettrait aux habitants de découvrir la danse hip-hop dans un lieu privilégié et éloigné, au premier abord, des salles d'entraînement habituelles pour les arts urbains.

Le stage d'une durée de 20 heures (soit 4 h/jour) aura lieu du 18 au 22 juillet 2022, et il sera dispensé par 2 professeurs.

Un temps d'inscription pourra se mettre en place au sein des centres sociaux.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? OUI X
Participation demandée : 5 €

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, le conservatoire Eustache du Caurroy, centres sociaux et structures de quartier.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation (goûter)	30 €	Ville de Beauvais (BBIC)	800 €
Prestation de service (intervenant)	800 €	Participation financière des bénéficiaires	75 €
Frais de communication	45 €		
TOTAL	875 €	TOTAL	875 €

Année de programmation 2022

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 2 JOURNÉES DE COHÉSION PORTEUR DU PROJET : Association ASCAO

Finalités de l'action

Contexte :

Après la longue période de crise sanitaire, les habitants souhaitent de nouveau investir l'espace public afin de retrouver une vie de quartier paisible et conviviale. Afin de répondre à cette attente, l'ASCAO souhaite proposer des temps d'animations à l'occasion des « journées de cohésion » dont l'objectif est de favoriser la cohésion sociale et animer le quartier Saint-Jean pendant la période estivale.

Objectif Général :

Recréer du lien social entre les habitants des micros quartiers
Favoriser la cohésion sociale
Proposer des temps d'échanges et d'animation autour des barbecues
Lancer une dynamique associative pour la programmation estivale

Public visé

200 personnes (familles)

Localisation de l'action

Beauvais - Quartier Saint-Jean (micro-quartiers)

Description de l'action

L'association souhaite organiser pendant cette période de l'été dans différents endroits du quartier des moments de convivialités et d'animation, en collaboration avec les associations du quartier.

La première manifestation sera à l'occasion de la fête des voisins le 21 mai 2022 avec l'association l'Ifep au parc urbain Berlioz, avec un barbecue accompagné d'une animation musicale.

La seconde manifestation se tiendra le 27 septembre 2022 et sera un tournoi de basket avec le club local Beauvais Wolf Basket-ball dans le but d'inciter les jeunes à découvrir un autre sport autre que le foot avec un barbecue et une animation.

Si les moyens le permettent, il est aussi prévu d'organiser une après-midi sécurité routière en partenariat avec la police municipale pour sensibiliser les jeunes au danger de la route surtout avec leurs vélos, toujours dans la convivialité.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? NON X

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats, fournitures	100 €	Ville de Beauvais (BBIC)	800 €
Alimentation	700 €		
TOTAL	800 €	TOTAL	800 €

Année de programmation 2022

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N°3 BAL DU QUARTIER AGEL

PORTEUR DU PROJET : Groupe d’habitantes

Finalités de l’action

Contexte :

Déjà organisé par un groupe d’habitantes, le « bal Agel » a connu un franc succès en permettant aux habitants de se retrouver autour d’animations diverses (ateliers, musique...). L’organisation de ce bal va diversifier l’offre en animation sur le quartier Saint-Jean dans le cadre de la période estivale.

Objectif Général :

Favoriser et renforcer les liens entre les habitants d’Agel et ceux des rues avoisinantes
Organiser un temps festif et convivial pendant l’été
Créer un moment de convivialité intergénérationnelle

Public visé

100 personnes du secteur Agel

Localisation de l’action

Beauvais - Quartier Saint-Jean (Agel)

Description de l’action

Le bal populaire aura lieu le samedi 9 juillet à partir de 16h sur le micro quartier Agel à Saint-Jean.

A partir de 16h des animations en direction d’un public enfant seront proposées par les habitants : chamboule tout, pêche à la ligne, ateliers maquillage, coloriage, cirque, courses à sac, jeux de société etc.

Une tombola adulte/enfants sera proposée (1€ de participation), avec l’objectif d’organiser un goûter partagé en août au plan d’eau du Canada (avec les fonds récoltés de la tombola).

A 19h, les habitants pourront apprécier le repas préparé par les organisateurs (barbecue et buffet froid) puis le bal avec de la musique.

Une distribution de flyers est prévue dans les boîtes aux lettres afin d’informer les habitants du secteur.

Les habitants organisateurs se chargeront du bon déroulement de la soirée et veilleront aux respects des consignes de sécurité. Il a été proposé aux groupes d’habitantes d’être accompagnées par la référente du centre social si besoin de soutien dans l’organisation de l’action.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l’action ? X NON

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales, habitants des quartiers

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats, fournitures	97 €	Ville de Beauvais (BBIC)	500 €
Achats (alimentation)	303 €		
Frais de communication	50 €		
SACEM	50 €		
TOTAL	500 €	TOTAL	500 €

Année de programmation 2022

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 4 CINÉ GOÛTER DE L'ÉTÉ

PORTEUR DU PROJET : Association BENKADI

Finalités de l'action

Contexte :

Parallèlement au programme d'activités et d'animations mises en place par la Ville et les associations et face aux succès que rencontre les rendez-vous « ciné goûter de l'été » depuis plusieurs années, l'association BENKADI souhaite renouveler ces actions durant le mois de juillet et août. Ce rendez-vous estival mis en place depuis plusieurs années est attendu par les familles qui ne partent pas en vacances.

Objectif Général :

Proposer un divertissement culturel aux familles pendant les vacances d'été
 Développer des temps d'échanges et de rencontres entre les familles
 Recréer du lien au sein de la cellule familiale et entre les quartiers
 Ouvrir les quartiers sur l'extérieur en découvrant le Cinéma CGR.

Public visé

Localisation de l'action

120 personnes (Familles des quartiers prioritaires)
 Soit 4 groupes de 30 personnes pour chaque séance.

Beauvais – Centre-Ville

Description de l'action

Durant la période estivale, l'association va proposer 4 séances au Cinéma CGR. Le public ciblé sera prioritairement les familles issues de tous les quartiers. Les familles devront utiliser les transports en commun ou leur propre moyen de transport pour assister aux projections. A l'issue de chaque séance, un goûter sera offert aux familles dans l'enceinte du cinéma.

Des encadrants de l'association seront présents lors des séances pour veiller au bon déroulement et assurer la distribution du goûter mais les familles seront responsables de leurs enfants.
 A ce jour, la programmation des films d'animation est en cours de validation.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? OUI
 Participation demandée : 3 €

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats (goûters)	360 €	Ville de Beauvais (BBIC)	800 €
Prestation de service (CGR)	774 €	Participation des bénéficiaires	360 €
Frais de communication	26 €	Bénévolat	200 €
Bénévolat	200 €		
TOTAL	1 360 €	TOTAL	1 360 €

Année de programmation 2022

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 5 COMPOTE ET COMPOST

PORTEUR DU PROJET : Association COLLEMBOLE et Cie

Finalités de l'action

Contexte :

Pour faire suite à l'implantation de site de compostage sur le quartier Argentine avec la participation d'associations et d'habitants, l'association Collembole et Cie souhaite mettre en place un parcours de sensibilisation en plusieurs étapes en vue du développement de sites de compostage sur le quartier Argentine.

Objectif Général :

Sensibiliser à la gestion des déchets, au gaspillage
Anticiper l'obligation de tri et de valorisation des bio déchets
Sensibiliser à une alimentation durable de fruits et légumes en intégrant le cycle de vie de la matière ;
Créer le lien social ainsi qu'une réflexion sur la consommation

Public visé

200 personnes (tout public)

Localisation de l'action

Beauvais - Quartier Argentine

Description de l'action

L'action a comme point de départ le spectacle de marionnette intitulé « Serdane et les pommes » Il a été imaginé par Collembole et l'association Jean de la lune et fait jouer 4 personnages dont Serdane qui est une marionnette créée en matériaux recyclés à l'occasion de l'inauguration de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Le spectacle aborde la question de l'alimentation en fruits et légumes, du gaspillage, du fait maison et de la valorisation des déchets en particulier le compostage.

L'action se déroulera en plusieurs étapes et les dates des séances proposées seront choisies avec les partenaires. Elles auront lieu à l'automne entre le 1^{er} octobre et 30 novembre 2022, dont une partie à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (du 20 au 28 novembre) :

- Organisation de séances marionnette à en direction des scolaires : en lien avec 2 ou 3 écoles ayant installé un composteur ' 2 à 3 classes par école sur des temps séparés. Un travail spécifique avec la classe ayant été impliquée dans cette installation pouvant être les ambassadeurs auprès des autres classes. Les séances seraient suivies d'un temps d'échange et d'animations à construire avec les écoles (réalisation de compote, installation d'un lombricompost, présentation des fruits et légumes...)

- Visite du site de compostage jardin de la tour ou d'un autre site par les classes

- Une séance marionnette tout public et « si on invitait les parents ? » suivie d'un temps d'échange et de partage des actions vues avec les enfants et d'un goûter. Cette séance pourrait être organisée en lien avec le centre social et les acteurs du quartier (La Bulle, Association Rosalie, ALSH la salamandre) ;

Des pommes seront offertes pour le goûter.

- Une formation de référents de site pour les adultes qui sera proposée aux parents ou autres personnes habitant sur le quartier.

- Plantation d'arbre fruitier sur le quartier (association Rosalie)

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? NON

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais (centre social, écoles, Alsh La Salamandre, H2O), Communauté d'agglomération du Beauvaisis (service cadre de vie et déchets), association Rosalie.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Frais généraux	75 €	Ville de Beauvais (BBIC)	800 €
Alimentation	23 €	Autres produits	438 €
Prestation de service (saynète)	600 €		
Prestation de service (réfèrent site)	540 €		
TOTAL	1 238 €	TOTAL	1 238 €

Rapport n° B-DEL-2022-0059

Commission : Commission générale
Service : Foncier

Acquisition de la parcelle cadastrée section Q n°1331– réserve foncière de Marissel

Les consorts GAMBIER, propriétaires de la parcelle sise à Beauvais, lieudit « Derrière l’Eglise », cadastrée section Q n°1331 pour 150 m², ont sollicité la ville pour savoir si elle était intéressée par l’acquisition de cette parcelle.

Il s’agit d’une parcelle en nature de jardin située en zone 2AU du PLU.

La parcelle étant située dans le périmètre de réserve foncière du secteur Marissel, la ville a fait une offre à 4.66€ le m², soit 700 €, que les consorts GAMBIER ont accepté.

Considérant que ce bien est localisé dans le périmètre de réserve foncière que mène la ville sur ce secteur, il est proposé au conseil municipal :

- d’acquérir auprès des consorts GAMBIER la parcelle cadastrée section Q n°1331 d’une superficie totale de 150 m² au prix de 4.66€ le m² soit un total de 700 € ;
- d’autoriser madame le maire ou l’adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Rapport n° B-DEL-2022-0067

Commission : Commission générale
Service : Économie

Convention Association Beauvais Shopping 2022

L'association de commerçants Beauvais Shopping participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à sa vitalité économique et favorisant le lien social.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, du 7 août 2015, a souhaité laisser aux communes toute compétence pour le soutien aux associations contribuant à l'animation commerciale, par le versement de subventions.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permettra de mener à bien son programme d'animations.

Suite au bilan des animations fourni par l'association pour l'année 2021 et compte tenu de son programme pour 2022, il est proposé de maintenir cette contribution pour un montant maximum de 31 732 euros au budget de Beauvais Shopping.

Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à Beauvais Shopping de mettre en œuvre son programme d'animations, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser madame le maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.



Convention annuelle de partenariat

Préambule

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a inséré la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire parmi les compétences obligatoires en matière économique des communautés d'agglomération.

Cependant, elle permet aux conseils communautaires de maintenir certaines actions de soutien aux activités commerciales au niveau de la compétence communale. C'est ainsi que, par délibération en date du 15 novembre 2018, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a décidé que :

- le soutien aux animations des associations de commerçants et les festivités pouvant contribuer à dynamiser un espace commerçant,
- les animations commerciales de commerçants de centre-ville / centre-bourg et de commerces de proximité de quartiers, resteraient du ressort des municipalités.
- Considérant que la Ville de Beauvais souhaite développer les actions de soutien aux activités commerciales telles que définies ci-dessus ;
- Considérant que la Ville de Beauvais, dans ses objectifs généraux de politique publique, souhaite encourager le développement du tissu associatif et dynamiser la vie sociale à Beauvais ;
- Considérant que le programme d'actions par l'association participe à ces objectifs ;
- Considérant le projet initié et conçu par l'association Beauvais Shopping conforme à son objet statutaire ;

Il est convenu ce qui suit :

Entre les soussignés :

La Ville de Beauvais représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020.

Désignée ci-après par “ **la Ville de Beauvais** ”

d'une part,

Et :

Beauvais Shopping, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de l'Oise le 29/01/02 sous le N°W601001278, ayant son siège social 4 place Clémenceau – 60000 BEAUVAIS, représentée par Madame Pauline CHEVEUX, Présidente.

Désignée ci-après par “ **l'Association** ”

d'autre part,

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme prévisionnel d'actions figurant en annexe 1.

Ce programme est prévisionnel et peut évoluer en fonction des besoins de l'association.

L'administration n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour le programme d'animations de l'année 2022.

Article 3 : Condition de détermination du coût de l'action

3.1. Les coûts totaux estimés éligibles annuels du programme d'actions sont fixés en annexe 1. Le besoin de financement public prend en compte tous les produits affectés à l'action.

3.2. Les coûts à prendre en considération comprennent une partie des coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'association. Ils comprennent notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- ✓ sont liés à l'objet du programme d'actions ;
- ✓ sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- ✓ sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- ✓ sont dépensés par « l'association » ;
- ✓ sont identifiables et contrôlables ;

3.3. Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre nature de charges éligibles tels que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 3.1 ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions.

Enfin, en cas de non-perception des autres produits (associations et financeurs externes) mentionnés dans le budget prévisionnel de l'association, celle-ci devra adapter son budget prévisionnel et le transmettre pour accord aux services de la ville.

Article 4 : Condition de détermination de la contribution financière

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 3 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville de Beauvais s'engage à verser à l'Association une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de trente et un mille sept cent trente-deux euros (31 732€).

La demande d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement sera à adresser à la ville de Beauvais au plus tard le 15 septembre de l'année N-1, via la plateforme mise en place par la collectivité. Cette demande devra obligatoirement être accompagnée :

- du programme détaillé des actions pour l'année à venir,

- du budget prévisionnel détaillé de l'association, établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions attendues auprès de tout autre organisme ou partenaire,
- de toutes les pièces annexes nécessaires et demandées sur la plateforme.

L'association s'engage à respecter le budget prévisionnel. Toutefois, l'association se réserve la possibilité d'ajouter ou de modifier l'intitulé de certaines animations dans son programme prévisionnel. Les changements devront être notifiés par écrit lors du bilan annuel.

Article 5 : Le versement de la subvention annuelle

Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera cette année comme suit :

- ✓ 50 % de la subvention attribuée dans le mois qui suit la signature de la convention
- ✓ 50% en janvier après présentation du bilan des activités de l'année écoulée

Article 6 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- les comptes annuels et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'[article L. 612-4 du code de commerce](#) et la rapport de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'association
- le rapport d'activité.

Article 7 : Aides complémentaires de la Ville

En complément de la subvention de fonctionnement, la Ville de Beauvais apportera une aide complémentaire à l'Association à savoir :

- ✓ mise à disposition d'un local sous certaines conditions,
- ✓ mise à disposition de personnel et de matériel pour l'organisation des actions dans la limite du possible.

La ville de Beauvais ayant un projet de réhabilitation du local qu'occupe actuellement l'association (4 Pl.Georges Clémenceau), elle se réserve le droit de demander à l'association Beauvais Shopping de libérer les lieux. Cette demande devra être réalisée par écrit au minima 3 mois avant la date butoir de libération des lieux. Si ce scénario devait avoir lieu, une réunion serait planifier entre l'association des commerçants et la Ville de Beauvais afin de proposer de nouveaux lieux d'implantation.

Article 8 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la Ville de Beauvais, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Beauvais en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Contrôle de la Ville de Beauvais

9.1. Contrôle des actions

L'Association rendra compte régulièrement à la Ville de Beauvais de ses actions au titre de la présente convention.

L'Association transmettra notamment chaque année à la Ville de Beauvais, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année n-1.

9.2. Contrôle financier

9.2.1. - Engagements de l'association relatifs au contrôle financier

Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre. Dans le cas où l'exercice comptable de l'Association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'Association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville de Beauvais et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

9.2.2. - Comptes annuels

Au plus tard, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, l'Association transmettra à la Ville de Beauvais, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice clos (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention. Ce document devra, en outre, décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clefs de répartition des charges.

L'ensemble de ces documents devra être adressé à :

Monsieur le Directeur Général des Services

Hôtel de Ville - 1er étage
1 rue Desgroux - BP 330
60021 Beauvais Cedex

9.3. Contrôle exercé par la Ville de Beauvais

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Beauvais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, le service développement économique est plus particulièrement chargé du contrôle de l'Association. Cependant, la Ville de Beauvais pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande de la Ville de Beauvais, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utile.

Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'Association devra informer la Ville de Beauvais des modifications intervenues dans les statuts.

9.4. Paraphe du président de l'Association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville de Beauvais devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

Article 10 : Engagement aux actions et objectifs

En concertation avec la Ville de Beauvais, l'Association s'engage à développer ou promouvoir l'attractivité du centre-ville notamment à travers de l'organisation d'animations commerciales et

- justifiera de son engagement local dans diverses animations misent en place par la ville, notamment dans la journée nationale du commerce de proximité ou toutes autres actions misent en place par la ville et ayant pour but de promouvoir l'attractivité commerciale du centre-ville
- travaillera en partenariat avec les services municipaux notamment par l'orientation du public vers les services compétents.
- Justifiera de son engagement dans les campagnes de communication et de mise en avant réalisées par la ville de Beauvais

Article 11 : Communication

L'Association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'Association s'engage à assurer la promotion de la participation de la Ville de Beauvais, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et le logo de la Ville de Beauvais, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches, programmes, dossiers de presse, site internet, cédérom....)
- mentionner systématiquement la participation financière de la Ville de Beauvais dans les documents, y compris ceux adressés à la presse.
- Se concerter avec le service communication de la ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions

Article 12 : Conditions de renouvellement de la convention

La présente convention se terminera le 31 décembre 2021 et ne pourra être prorogée. La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation et par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété via la plateforme mise à disposition sur le site de la Ville de Beauvais., et ce avant le 1er septembre de l'année en cours.

Article 13 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville de Beauvais et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Article 14 : Assurances

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 1er ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Beauvais ne puisse être recherchée. L'association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de Beauvais de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 15 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 16 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Le,

Pour la Ville
Le Maire de Beauvais,

Pour l'Association,
Le Président

ANNEXE 1

PROGRAMME D'ANIMATIONS ET BUDGET PREVISIONNEL

2022 : Animations à venir

Pâques: 17 avril

Négociation de tarifs de chocolats pour distribuer aux clients

	Communication	Lots	Autres
			500€

Fête des mères: 29 mai

Distribution d'écocubes

	Communication	Lots	Autres
			3000€

Fête des pères : 19 juin

Vente de gourdes

Participation de Beauvais shopping et des commerçants

	Communication	Lots	Autres
	1000 €		



La Grande Braderie : 10/11 juin

Esprit guinguette dans le centre ville

Place Jeanne Hachette : création d'un esprit guinguette avec décoration et jeux (Baby foot, pétanque, cartes...)

Jeux gonflables pour les enfants

Inciter les commerçants à participer et sortir de leur commerce : proposition de plats type braderie dans les différentes rues

Tables et bancs

Musique déambulatoire

Tombola

	Communication	Lots	Autres
	1000 €		9000€



2022 : Animations à venir

Brocante :18 septembre

Brocante sur la place des Halles

Inciter les commerçants et restaurants à ouvrir et s'étaler

Course des garçons de café

Lots pour tous les coureurs

Participation plus importante des différents établissements

Un vrai évènement annuel de la ville

Moment convivial et de partage

Musique déambulatoire

Communication	Lots	Autres	Recettes
1000 €	1000€	3000€	2500 €



Stratégie de développement de Beauvais Shopping

Développement des partenariats au sein des CE des entreprises du Beauvaisis



⇒ Augmentation du trafic du centre ville

Distribution d'un catalogue des commerçants

Pour mettre en avant le commerce local au-delà des frontières du centre ville. (Mise en avant des commerces, des services et des prestataires, Propositions de partenariats et réductions, communication sur les événements à venir de la Ville et de l'Agglomération, retour sur les animations...)

⇒ Visibilité des commerces et des animations



Diminution des animations

Moins d'animations mais plus importantes
Participation financière des commerçants intéressés pour les « petites » animations

⇒ Création de moments clés annuels

Récapitulatif des animations

	Dépenses prévisionnelles			
	Communication	Lots	Autres	Total
Pâques			500€	500€
Fête des mères			3000€	3000€
Braderie	1000€		9000€	10000€
Fête des pères			1000€	1000€
Brocante et course des garçons de café	1000€	1000€	3000€	5000€
Noël			1000€	1000€
Autres cartes cadeaux		2000€		2000€
TOTAL	2000€	3000€	17500€	22500€

ANNEXE 2

INDICATEURS D'ÉVALUATION & CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du dispositif se déroulera en plusieurs phases :

- Une rencontre annuelle sera organisée entre les représentants de la Ville et ceux de l'association qui portera principalement sur l'adéquation des moyens mis en œuvre par l'association et les objectifs de la ville. A cette occasion, l'association fera part à la Ville de ses perspectives. Elle donnera lieu le cas échéant à des réajustements ou à la dénonciation de la convention.
- Une évaluation terminale, à l'issue de la convention. Elle a pour objectif de mesurer l'impact de l'action auprès de la population beauvaisienne et sa pertinence. Cette évaluation terminale peut déboucher sur la signature d'une nouvelle convention.

Modalités

L'évaluation portera sur les éléments quantitatifs et qualitatifs suivants :

I. Le fonctionnement démocratique de l'association

- Le nombre de réunions du bureau et le nombre de présents à ces réunions
- le nombre d'assemblées générales et le nombre de présents

II. Les actions menées

- Le nombre de commerçants adhérents à l'association, avec l'évolution sur les 3 dernières années, la répartition géographique
- Le pourcentage de commerçants adhérents par rapport au total de commerces qui ont la possibilité d'adhérer à l'association
- Le nombre de campagnes de communication, leurs modalités (internet, nombre d'affiches, répartition géographique et public cible)
- Le nombre de commerces participant aux animations
- Réalisation d'une enquête auprès des commerçants du centre-ville sur la notoriété de l'association et la portée de ses actions
- Nombre de réunions de bureau



BEAUVAIS SHOPPING

4 place Clémenceau

60000 BEAUVAIS

SIRET 44220577900014 - APE 9499Z

COMPTES ANNUELS

au

31/12/2021

Axone Conseils

20 rue des 40 mines 60000 ALLONNE

Téléphone : 03 44 11 51 21

Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre

Hauts-de-France





SOMMAIRE

ATTESTATION	3
COMPTES ANNUELS	4
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
RÉSULTAT	7
ANNEXES	9
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	10
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
VARIATION DES FONDS PROPRES	13
IMMOBILISATIONS	13
AMORTISSEMENTS	15
PROVISIONS	16
DÉTAIL DES COMPTES	17

ATTESTATION

1. DESTINATAIRES

Les destinataires du présent rapport sont les dirigeants de l'association BEAUVAIS SHOPPING.

2. MISSION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'association BEAUVAIS SHOPPING nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes. Cette mission ne constitue ni un audit ni un examen limité.

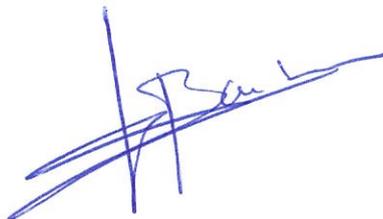
Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total du bilan : 78 150 EUR
- Chiffre d'affaires ht : 20 217 EUR
- Excédent ou déficit de l'exercice : -1 709 EUR

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ALLONNE
Le 2 mars 2022



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2021			Exercice clos le 31/12/20
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/21	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	8 936	8 936		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 726	4 726		
Immobilisations corporelles en cours	2 630			
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	16293	15643	649	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 290		1 290	2 580
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	35 085		35 085	21 626
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	40 274		40 274	51 177
Charges constatées d'avance	852		852	2 098
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	77501		77501	77481
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	93794	15643	78150	77481

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	67901	45438
Excédent ou déficit de l'exercice	(1709)	22463
SITUATION NETTE	66192	67901
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	66192	67901
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4088	3000
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5407	3330
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2464	3250
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	11959	9580
ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	78150	77481

RÉSULTAT

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	20217	20025		
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	81021	76200		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		17	(17)	-100%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	101237	96242	4995	5%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	60883	46595	14287	31%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	804	818	(13)	-2%
Salaires et traitements	33573	21946	11628	53%
Charges sociales	7582	4422	3160	71%
Dotations aux amortissements	190	0	189	51119%
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	8		8	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	103039	73781	29259	40%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1802)	22461	(24263)	-108%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	93	1	92	6790%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	93	1	92	6790%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	93	1	92	6790%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	(1709)	22463	(24172)	-108%

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	101330	96243	5087	5%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	103039	73781	29259	40%
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(1709)	22463	(24172)	-108%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, arrêté ministériel du 26/12/2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	45 438	22 463		0	67 901
Excédent ou déficit de l'exercice	22 463				(1 709)
SITUATION NETTE	67 901				66 192
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL FONDS PROPRES	67 901				66 192

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 936					8 936	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	8 936					8 936	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 726					4 726	
Installations générales, agencements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 791		839			2 630	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	6 517		839			7 356	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	15 454		839			16 293	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8936			8936
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	8936			8936
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	4726			4726
Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1791	190		1981
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	6517	190		6707
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	15454	190		15643

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

BEAUVAIS SHOPPING - 60000 BEAUVAIS
SIRET 44220577900014

Fin exercice N : 31/12/2021
Fin exercice N-1 : 31/12/2020

RUBRIQUES FISCALES	%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
DH Report à nouveau	86,9	67901	58,6	45438	22463	49,4
110000 REPORT A NOUVEAU	86,9	67901	58,6	45438	22463	49,4
DI Résultat de l'exercice	-2,2	-1709	29,0	22463	-24172	-107,6
DX Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5,2	4088	3,9	3000	1088	36,3
401AXO AXONE - JCB			1,9	1500	-1500	-100,0
401DIV FOURNISSEURS DIVERS	0,8	664			664	0,0
401OIS OISE IMPRIM	0,1	83			83	0,0
401XER XEROX - OLRIC	0,4	342			342	0,0
408100 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	3,8	3000	1,9	1500	1500	100,0
DY Dettes fiscales et sociales	6,9	5407	4,3	3330	2077	62,4
421100 Personnel - Rémunérations dues	3,7	2925			2925	0,0
428200 DETTES PROV CONGES PAYER	1,6	1270	1,9	1450	-180	-12,4
431100 URSSAF	0,1	47	0,8	618	-571	-92,4
437200 Mutuelle	0,1	89	0,1	45	44	98,7
437300 KLESIA RETRAITE	0,0	9	0,2	137	-128	-93,7
437400 MUTEX (chorum)	0,0	13	0,1	63	-49	-78,6
438200 Org. sociaux - Charges sociales sur congés à payer	0,3	250	0,6	450	-200	-44,4
438600 Org. sociaux - Charges à payer	1,0	804			804	0,0
448600 Etat - Charges à payer			0,7	568	-568	-100,0
EA Autres dettes	3,2	2464	4,2	3250	-786	-24,2
467200 BONS CADEAUX A PAYER	2,8	2200	4,2	3250	-1050	-32,3
467BOU M. NICOLAS BOUQUET	0,1	104			104	0,0
467SUM SUMUP	0,2	160			160	0,0

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

BEAUVAIS SHOPPING - 60000 BEAUVAIS
SIRET 44220577900014

Fin exercice N : 31/12/2021
Fin exercice N-1 : 31/12/2020

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1	
							%
FI	Ventes de services	100,0	20217	100,0	20025	191	1,0
706100	ADHESIONS ET PRESTATIONS	69,8	14108	100,0	20025	-5918	-29,6
706110	PRESTATION HAMMERSON	24,3	4920			4920	0,0
706200	BRADERIES BROCANTEES	3,8	770			770	0,0
706800	AUTRES ANIMATIONS	2,1	419			419	0,0
FO	Subventions d'exploitation	400,8	81021	380,5	76200	4821	6,3
741000	AIDE CUI+APPRENTI	34,3	6939			6939	0,0
744100	SUBVENTIONS MAIRIE DE BEAUVAIS	218,8	44232	237,7	47600	-3368	-7,1
744110	SUBVENTIONS MAIRIE - MISE A DISPOSITION DU LOCAL	17,8	3600	18,0	3600		
744200	SUBVENTIONS AGGLOMERATION	120,0	24250	124,8	25000	-750	-3,0
748000	AUTRES SUBVENTIONS	9,9	2000			2000	0,0
FQ	Autres produits						
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU			0,1	17	-17	-100,0
758110	Différences de règlement			0,1	17	-17	-100,0
				0,0			-100,0
FW	Autres achats et charges externes	301,2	60883	232,7	46595	14287	30,7
604100	SECRETARIAT			3,2	644	-644	-100,0
606140	CARBURANTS			1,2	238	-238	-100,0
606300	Fournitures d'entretien et de petits équipements	1,9	380	0,8	160	221	138,5
606400	Fournitures administratives	9,3	1885	5,9	1187	698	58,8
606800	ACHATS MANIFESTATIONS	75,2	15213	11,6	2320	12893	6,6
613000	Locations	5,6	1127			1127	0,0
613200	LOCATION IMMOBILIERE	17,8	3600	18,0	3600		
615000	Entretien et réparations	0,3	60			60	0,0
615600	MAINTENANCE SITE INTERNET	20,4	4130	7,9	1580	2550	161,4
616000	Primes d'assurance	2,9	590	2,9	574	16	2,8
621000	Personnel extérieur (intérim...)			2,9	584	-584	-100,0
622600	HONORAIRES	7,4	1500	7,5	1500		
622700	Frais d'actes et de contentieux			3,5	708	-708	-100,0
622800	FRAIS DE FORMATION	8,9	1790			1790	0,0
623000	Publicité, publications, relations publiques	7,9	1588	69,2	13863	-12275	-88,5
623100	COMMUNICATION	54,0	10911			10911	0,0
623400	CADEAUX À LA CLIENTELES	71,6	14483	72,7	14564	-81	-0,6
623800	DIVERS	1,5	300	1,6	330	-30	-9,1
624000	Transport de biens			0,1	24	-24	-100,0
625100	Voyages et déplacements			0,4	85	-85	-100,0
625110	RESTAURATIONS	5,5	1109	3,9	779	330	42,4
625700	RECEPTIONS	1,7	344	5,9	1189	-846	-71,1
626000	FRAIS POSTAUX	1,1	230	1,5	299	-69	-23,2
626200	Frais de télécommunications			6,9	1385	-1385	-100,0
626500	TELEPHONE	8,5	1724			1724	0,0
627000	Frais bancaires	0,0	3	0,4	71	-68	-96,2
627800	AUTRES FR.COMMIS.BAN	0,0	3			3	0,0
628100	COTISATIONS	-0,4	-85	4,6	912	-997	-109,3
FX	Impôts, taxes et versements assimilés	4,0	804	4,1	818	-13	-1,6
631200	Taxe d'apprentissage			0,7	138	-138	-100,0
633300	Participation à la formation professionnelle	4,0	804	3,4	679	125	18,4

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

BEAUVAIS SHOPPING - 60000 BEAUVAIS
SIRET 44220577900014

Fin exercice N : 31/12/2021
Fin exercice N-1 : 31/12/2020

RUBRIQUES FISCALES	%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1 %	
FY Salaires et traitements	166,1	33573	109,6	21946	11628	53,0
641100 Salaires	167,3	33821	98,5	19723	14097	71,5
641110 CREANCES SALARIALES NON RECOUVRABLES			2,8	567	-567	-100,0
641200 Congés payés	-0,9	-180	4,7	935	-1115	-119,2
641410 Indemnités non soumises			12,4	2491	-2491	-100,0
641420 Indemnités et avantages divers	1,0	200			200	0,0
641900 ALLOCATION CHOMAGE PARTIELLE	-1,3	-267	-8,8	-1771	1504	84,9
FZ Charges sociales	37,5	7582	22,1	4422	3160	71,5
645100 Cotisations à l'URSSAF	25,2	5091	15,0	3007	2085	69,3
645200 Cotisations aux mutuelles	2,6	518	1,1	211	307	145,8
645300 Cotisations aux caisses de retraites	9,2	1861	3,8	762	1099	144,2
645850 CHARGES SUR CONGES PAYES	-1,0	-200	1,8	352	-552	-156,8
647500 Cotisations de médecine du travail	1,5	311	0,4	90	221	*3,5
GA Dotations aux amortissements sur immobilisations	0,9	190	0,0		189	#
681120 Dot- aux am- sur immobilisations corporelles	0,9	190	0,0		189	#
GE Autres charges	0,0	8			8	0,0
658110 Différences de règlement	0,0	8			8	0,0
GL Autres intérêts et produits assimilés	0,5	93	0,0	1	92	*68,9
768000 PRODUITS FINANCIERS	0,5	93	0,0	1	92	*68,9

Rapport n° B-DEL-2022-0075

Commission : Commission générale

Service : Systèmes d'Information et Télécommunications

Allocations forfaitaires pour l'utilisation d'un téléphone personnel par les agents

La collectivité met actuellement à disposition des services près de 250 téléphones mobiles, assortis d'un abonnement adapté à leurs besoins opérationnels, dont environ 200 font l'objet d'une attribution individuelle, les autres pouvant être partagés entre les agents du service.

Afin d'améliorer encore l'efficacité des services par une meilleure joignabilité des équipes et plus d'interaction sur le terrain, en mobilité ou en déplacement, des dotations supplémentaires ainsi que des extensions d'abonnement pour y ajouter des communications de données (« data ») sont prévues.

Le projet Gaïa de la municipalité nous invite toutefois à nous interroger sur le bien-fondé d'une multiplication des matériels, en peser les conséquences par rapport au bénéfice fonctionnel qu'elle apporterait, et réviser nos doctrines en matière d'équipement des services.

En effet, l'impact écologique de la fabrication d'un mobile multifonction (« smartphone ») est important : plus 70 matériaux différents, dont quelques terres rares et métaux précieux, quatre tours du monde soit 72 kg de CO₂ émis pour l'extraction des minerais, la transformation des matières premières, la fabrication des composants, l'assemblage, et la distribution.

Par ailleurs la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France incite les collectivités à développer l'exemplarité en matière de sobriété du numérique.

Partant du constat que 94 % des français sont équipés d'un téléphone mobile, et 84 % détiennent un smartphone (baromètre du numérique publié en 2021 par l'ARCEP), et pour suivre les recommandations de la mission interministérielle pour un numérique écoresponsable dans son guide de « bonnes pratiques numérique responsable pour les organisations », diffusé en février 2022, la collectivité souhaite développer la mutualisation des équipements numériques personnels et professionnels sur le principe « AVEC » (amenez votre équipement de communication) ou « BYOD » en anglais (bring your own device). Cela consiste, notamment, à permettre aux agents, dans un cadre sécurisé, d'utiliser leur téléphone personnel dans le contexte de leur activité professionnelle.

Afin d'inciter au développement de cette pratique déjà diffusée dans de nombreuses entreprises, la collectivité souhaite innover et propose d'indemniser les agents sur la base d'allocations forfaitaires telles que l'URSSAF le prévoit dans le cadre du remboursement de frais professionnels liés à l'utilisation d'outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'intention est de couvrir l'usure accélérée et les dommages potentiels que pourraient subir les équipements et de dédommager l'agent pour les frais supplémentaires d'abonnement qu'il pourrait avoir à supporter.

Il est par conséquent proposé d'instituer deux allocations forfaitaires cumulables :

- Une allocation forfaitaire pour l'utilisation d'un téléphone personnel de 10 €/mois ;
- Une allocation forfaitaire pour l'utilisation d'un abonnement de téléphonie personnel de 5 €/mois.

Selon le niveau d'acceptation de l'agent et les caractéristiques techniques de son téléphone, deux cas sont identifiés :

- La collectivité fournit une carte SIM à insérer dans le téléphone personnel, en plus de la SIM personnelle (nécessite un téléphone double-SIM), et cela afin de ne pas consommer le forfait personnel ; dans ce cas seule l'allocation de 10 €/mois est versée ;
- L'agent accepte d'utiliser son propre téléphone ET de consommer son forfait téléphonique pour ses besoins professionnels ; dans ce cas, les deux allocations sont cumulées, soit 15 €/mois ;

Le dispositif sera systématiquement proposé à l'occasion des nouvelles dotations répondant à un besoin avéré du service et sera étendu aux agents déjà dotés. L'agent restera libre d'y adhérer et pourra revenir sur son choix. Chacun sera accompagné dans le cadre d'une assistance individuelle afin de prendre connaissance des bonnes pratiques et de mettre en place les réglages nécessaires au respect du droit à la déconnexion.

L'activation du dispositif sur le téléphone d'un agent est soumise à la bonne conformité technique du terminal vérifiée par les services de la collectivité. Une application de sécurisation devra être installée sur le téléphone afin de garantir la sécurité des données et la séparation des contenus personnels et professionnels.

Considérant l'avis favorable du comité technique réuni le 17 juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal d'instituer les deux allocations forfaitaires mensuelles de dix et cinq euros décrites plus haut.

Rapport n° B-DEL-2022-0073

Commission : Commission générale
Service : Environnement - Déchets

Convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO - Mise en place du tri hors foyers : parcs, jardins et city stades

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par CITEO en avril dernier, le SMDO a vu sa candidature retenue pour accompagner les collectivités qui le souhaitent dans la mise en place de la collecte sélective des emballages et des papiers, collecte dite « hors foyers ».

Pour rappel, cet AMI s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC (Anti-gaspillage et économie circulaire) et consiste en la généralisation d'ici janvier 2025 de la collecte séparée dans l'espace public des déchets d'emballages.

Pour ce projet, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) doit établir une convention avec la ville de Beauvais afin d'établir les modalités technico-économiques de la mise en place des contenants de tri (128 équipements retenus) et permettre ainsi le reversement de l'aide CITEO perçue par le SMDO.

La convention précise :

- Les modalités de prise en charge des dépenses selon les critères CITEO ;
- Les dépenses éligibles ;
- Les équipements cibles ainsi que les prérequis permettant l'obtention de cette subvention ;
- Le budget maximum alloué à la communauté ;
- Les délais de réalisation du projet.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO pour la mise en place du tri hors foyers (convention en annexe) ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions et tous documents afférents aux autres appels à manifestation d'intérêt CITEO si la ville de Beauvais était lauréate de ces derniers et notamment l'AMI lié à la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers.

Convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO : mise en place du tri hors foyers : parcs, jardins et city stades

Entre :

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, représenté par son Président, Monsieur Philippe MARINI, habilité à signer la présente convention par délibération en date du 14 octobre 2021 ;

Ci- après désigné « le SMDO »

D'une part,

Et,

La ville de Beauvais, dont le siège social est 1 rue Desgroux 60000 BEAUVAIS, représentée par sa Maire, Madame Caroline CAYEUX, habilitée à signer la présente convention par délibération en date du ;

Ci- après désignée « la collectivité »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le dossier présenté par le SMDO avec ses 18 établissements publics de coopération intercommunale adhérents a été retenu par CITEO pour mettre en place le tri " hors foyers " dans les parcs, espaces verts, une voie verte, à forte fréquentation ainsi que dans les city stades.

Conformément à la délibération prise en comité syndical du 18 mars 2021, le SMDO porte cet appel à manifestation d'intérêt pour le compte de chacun de ses adhérents.

Le SMDO prend en charge le pilotage du projet et la communication : ces charges correspondent à environ respectivement 15% et 30% du total des dépenses éligibles prévues.

Les collectivités prennent en charge l'achat des contenants et leur installation, leur nettoyage et leur maintenance, ainsi que, le cas échéant, l'achat de chariots pour collecter le tri.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités techniques et financières du reversement à la collectivité, sur présentation de justificatifs, la prise en charge financière versée par CITEO des dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles pour la collectivité sont les postes relatifs à :

- l'achat de contenants de tri et leur installation (génie civil compris) ;
- l'achat éventuel de chariots biflux pour collecter le tri ;
- la maintenance et l'entretien des contenants de tri et de ses abords.

Nb : Les mobiliers et contenants servant à l'organisation de la rotation ou au stockage des contenants ne sont pas pris en compte dans les dépenses éligibles.

Article 2 : Modalités techniques du projet

2-1 : Nombre de sites à équiper et nombre de points de tri

Le nombre d'équipements permettant le geste de tri a été réparti pour chaque collectivité adhérente en fonction du nombre, de la superficie et de la fréquentation des sites retenus à équiper correspondant à la nature du projet.

Le nombre et la nature des sites qui ont été proposés sur le territoire de la collectivité, et en concertation avec celle-ci, lors de cet AMI figurent dans le tableau ci-dessous :

Collectivité	PARCS ET JARDINS		CITY STADES		VOIES VERTES		TOTAL	
	NB DE SITES	NB EQUIPEMENTS	NB DE CITY STADES	NB EQUIPEMENTS	NB DE VOIES VERTES	NB EQUIPEMENTS	TOTAL NB SITES	TOTAL NB EQUIPEMENT
Ville de Beauvais	3	128	0	0	0	0	18	143
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	0	0	15	15	0	0		

En cas de non atteinte de ces objectifs, la collectivité devra alerter le SMDO sans délai.

2-2 : Nature des équipements

Les contenants de tri concernent tous les emballages légers et papiers, excepté pour les meubles de tri qui peuvent également collecter les emballages en verre. Ils peuvent également, pour certains, concerner les ordures ménagères.

Les différents équipements proposés dans l'AMI sont les suivants :

- Porte sac 1 flux : concerne uniquement le tri des emballages légers et les papiers (ne concerne pas les ordures ménagères, ni les emballages en verre). Ce type d'équipement doit accompagner un dispositif collectant les ordures ménagères.
- Porte sac biflux : concerne d'un côté les emballages légers et papiers, et de l'autre côté, les ordures ménagères.
- Corbeille biflux bois ABF : concerne d'un côté les emballages légers et papiers, et de l'autre côté, les ordures ménagères. Cet équipement doit être soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et concerne les sites se trouvant dans le périmètre protégé des ABF.
- Meuble de tri triflux : concerne les emballages légers et papiers, les ordures ménagères ainsi que les emballages en verre.

2-3 : Prérequis dans le choix des équipements

Conformément aux engagements du dossier de candidature à l'AMI, les équipements de pré-collecte devront respecter à minima les prescriptions suivantes :

- Contenants de couleur jaune pour la partie dédiée au tri des emballages et papiers (couleur au moins sur le couvercle) ;
- Couvercle obligatoire (afin de limiter la quantité d'eau dans le contenant), présence d'un opercule dans le mesure du possible (pour affiner la qualité de la collecte et éviter l'apport d'ordures ménagères).
- L'équipement doit permettre de faire de la communication pour expliquer au minimum les consignes de tri au public (sticker sur le couvercle ou sur un panneau associé au contenant),

voire faire la promotion du dispositif (poteau avec panneau indiquant que c'est un point tri, covering).

Afin de garantir avec les engagements pris par le SMDO auprès de CITEO, chacun des sites retenus et du dispositif permettant le geste de tri, devront, préalablement à l'installation des équipements de pré-collecte, avoir été soumis pour validation aux services du SMDO.

De même, elle veillera à ce que la signalétique installée sur les sites et équipements de tri est visible. Elle signalera au SMDO tout défaut de signalétique constaté.

Dès le contenant choisi, et au minimum 5 semaines avant la pose des contenants par la Collectivité, les caractéristiques techniques du modèle seront envoyées au SMDO afin de pouvoir concevoir et imprimer les supports de communication.

Article 3 : Modalités financières du projet

L'ensemble des dépenses éligibles listées ci-dessous concernent les Emballages Ménagers. Dans le cas d'un dispositif technique ou de communication concernant plusieurs flux de déchets (OMR, Emballages Ménagers, Emballages Ménagers/Papiers graphiques), ne sera pris en compte que la part des dépenses attribuée aux Emballages Ménagers ou Emballages Ménagers/Papiers graphiques.

La prise en charge financière par CITEO du projet est limitée au plus petit des deux montants suivants :

- 50% des dépenses éligibles. Le reste étant à la charge du porteur de projet et de ses partenaires éventuels ;
- Plafond du projet fixé à l'équivalent de 1 500 € de financements CITEO par nombre d'équipements pour le geste de tri installés à destination des usagers. Ce plafond s'applique individuellement pour chaque flux composant le projet (Emballages Ménagers ou Emballages Ménagers/Papiers graphiques).

La nature des dépenses éligibles concerne :

- Le pilotage (plafonné à 15% des dépenses éligibles) ;
- Les équipements pour le geste de tri et la pré-collecte ;
- La maintenance et entretien (plafonné à 15% des dépenses éligibles) ;
- La sensibilisation et outils de communication.

Les dépenses éligibles retenus par CITEO pour l'ensemble du projet couvrant le territoire du SMDO telles que définies dans le descriptif financier du contrat de financement conclu entre CITEO et le SMDO dans le cadre de l'AMI « hors foyer » sont les suivantes :

	Montants totaux du projet	Montants éligibles CITEO	Financement potentiel CITEO
Sensibilisation	196 306 €	196 306 €	98 153 €
Pilotage	81 009 €	81 009 €	40 504,50 €
Tri_Précollecte	429 413 €	342 767 €	171 383,50 €
Maintenance & entretien	50 000 €	50 000 €	25 000 €
Total	756 728 €	670 082 €	335 041 €

Le taux de prise en charge par CITEO est fonction de l'équipement :

Equipement	Taux d'éligibilité
Porte sacs (tri uniquement) 50 ou 100 L (achat et pose)	100,00%
Porte sacs biflux 100 L (achat et pose)	75,00%
Corbeille biflux ABF 100 L (achat et pose)	75,00%
Meubles de tri triflux OMr + emballages légers et papiers + verre (achat et pose)	83,00%
Chariots biflux (achat)	75,00%
Maintenance et entretien	100,00%

Les chariots biflux ne sont pas comptabilisés comme des points de pré-collecte.

Le montant total de la participation financière de CITEO pour la Collectivité ne peut en aucun cas excéder le montant précisé ci-dessous.

EQUIPEMENT	Total dépenses éligibles par CITEO	Financement potentiel CITEO
EQUIPEMENT DE TRI (achat et pose)	67 506,00 €	33 753,00 €
CHARIOTS BIFLUX	780,00 €	390,00 €
MAINTENANCE ET ENTRETIEN	11 683,01 €	5 841,50 €
	79 969,01 €	39 984,50 €

Le budget global de l'AMI CITEO est impacté par les résultats de chaque collectivité. Si la collectivité n'atteint pas ses objectifs financiers, les soutiens versés par CITEO pourront diminuer pour l'ensemble des collectivités.

Article 4 : Déploiement du projet

La période de septembre 2021 à janvier 2022 est consacrée à l'organisation de la mise en place des points de collecte. En parallèle, le SMDO réalisera la campagne de communication et de sensibilisation du projet (conceptions des outils de communication, réalisation des visuels...).

La pose des premiers équipements de pré-collecte devra avoir été effectuée au plus tard fin janvier 2022.

70% des équipements de pré-collecte devront être mis en place au plus tard fin juin 2022.

Article 5 : Suivi du projet

La Collectivité assure un suivi d'un site test a minima, choisi en accord avec le SMDO, notamment en termes de quantité et qualité des flux collectés.

Les résultats de ce suivi seront présentés au SMDO mensuellement dans les conditions prévues en annexe.

Un état récapitulatif des dépenses, accompagné des factures justificatives, devra être présenté mensuellement au SMDO.

Article 6 : Justificatifs et modalités de reversement

Conformément au cahier des charges CITEO, Pourront être remboursées uniquement les dépenses réalisées par un prestataire extérieur. La collectivité devra justifier très précisément les dépenses par des factures et des photos des contenants installés (communication comprise). Le SMDO remboursera les dépenses engagées, au vu des justificatifs produits par la collectivité, validés par CITEO, proportionnellement aux conditions fixées à l'Article 3.

Seules seront prises en compte les dépenses facturées et éligibles au dispositif à partir de juillet 2021 jusqu'au 31 novembre 2022. Pour être prises en compte, les factures mandatées devront être transmises au SMDO dès que possible, et maximum avant le 15 décembre 2022.

Aucune dépense éligible non justifiée dans ce délai ne peut être prise en compte pour la participation de CITEO au titre du Contrat.

Le SMDO remboursera la collectivité à l'issue du projet sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses comportant les numéros et dates de mandat, certifié par l'ordonnateur ou son représentant.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour toute la durée de prise en charge des dépenses par CITEO.

Liste des annexes :

- Tableau général des dépenses prévues par collectivité adhérente et du financement
- Tableau de suivi des indicateurs

Fait à Compiègne, le

Pour
La ville de Beauvais

La Présidente,
Caroline CAYEUX

Pour
Le Syndicat Mixte du Département de
l'Oise

Le Président,
Philippe MARINI

Annexe n° 1

Tableau général des dépenses et financement prévus par collectivité adhérente

	EQUIPEMENTS DE TRI (hors chariots) - achat et pose	CHARIOTS BIFLUX (achat)	MAINTENANCE ET ENTRETIEN	TOTAL	TOTAL FINANCE PAR CITEO
ACSO	72 716,00 €	1 040,00 €	9 477,12 €	83 233,12 €	70 107 €
ARC	78 096,00 €	1 040,00 €	8 823,53 €	87 959,53 €	72 107 €
CAB (incluses la ville de Beauvais)	77 258,00 €	1 040,00 €	11 683,01 €	89 981,01 €	79 969 €
CCAC	34 141,00 €	520,00 €	2 859,48 €	37 520,48 €	28 855 €
CCLVD	10 304,00 €	- €	1 143,79 €	11 447,79 €	8 872 €
CCLO	3 680,00 €	- €	408,50 €	4 088,50 €	3 168 €
CCOP	5 152,00 €	- €	571,90 €	5 723,90 €	4 436 €
CCPB	8 749,00 €	- €	1 143,79 €	9 892,79 €	8 237 €
CCPV	25 891,00 €	520,00 €	2 777,78 €	29 188,78 €	22 586 €
CCPS	6 624,00 €	- €	735,29 €	7 359,29 €	5 703 €
CCPOH	5 152,00 €	- €	571,90 €	5 723,90 €	4 436 €
CCC	24 288,00 €	520,00 €	2 696,08 €	27 504,08 €	21 302 €
CCPN	10 304,00 €	- €	1 143,79 €	11 447,79 €	8 872 €
CCPE	13 419,00 €	- €	735,29 €	14 154,29 €	11 638 €
CCPP	8 096,00 €	- €	898,69 €	8 994,69 €	6 971 €
CCS	15 373,00 €	- €	1 879,08 €	17 252,08 €	13 940 €
CCSSO	13 194,00 €	520,00 €	1 143,79 €	14 857,79 €	11 429 €
CCT	11 776,00 €	- €	1 307,19 €	13 083,19 €	10 139 €
TOTAL	424 213,00 €	5 200,00 €	50 000,00 €	479 413,00 €	392 767 €

Annexe n° 2

Tableau de suivi des indicateurs

(Fichier fourni en format Excel)



AMI Hors Foyer

Reporting trimestriel

SUIVI QUANTITATIF

Quantités collectées	Source / méthodologie de collecte des données	TO			Quantités collectées en Tonne Novembre 2021			Quantités collectées en Tonne Décembre 2021			Quantités collectées en Tonne Janvier 2022			Quantités collectées en Tonne Février 2022		
		Tri	OM	Verné	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3
Lieu 1																
Lieu 2																
...																
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Quantités collectées	Source / méthodologie de collecte des données	Quantités collectées en Tonne Mars 2022			Quantités collectées en Tonne Avril 2022			Quantités collectées en Tonne Mai 2022			Quantités collectées en Tonne Juin 2022			Quantités collectées en Tonne Juillet 2022		
		Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3
Lieu 1																
Lieu 2																
...																
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Quantités collectées	Source / méthodologie de collecte des données	Quantités collectées en Tonne Août 2022			Quantités collectées en Tonne Septembre 2022			Quantités collectées en Tonne Octobre 2022			Quantités collectées en Tonne Novembre 2022			Quantités collectées en Tonne Décembre 2022		
		Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3	Flux 1	Flux 2	Flux 3
Lieu 1																
Lieu 2																
...																
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SUIVI DE L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS

		nov-21	dec-21	janv-22	fév-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	Total
Équipement 1	NB prévu															
	Nb installé à date															
Équipement 2	NB prévu															
	Nb installé à date															
Équipement 3	NB prévu															
	Nb installé à date															
Équipement 4	NB prévu															
	Nb installé à date															

Rapport n° B-DEL-2022-0083

Commission : Commission générale
Service : Administration

Classement du réseau de chaleur à bois du quartier Saint Jean

La procédure de classement d'un réseau de chaleur ou de froid codifiée au livre VII du code de l'énergie contribue à la réalisation des engagements, notamment européens, de la France en matière de développement des énergies renouvelables et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elle vise à encourager le développement des réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération, telles que la biomasse, le solaire thermique, la géothermie ou la récupération de l'énergie fatale.

Le décret n°2022-666 du 26 avril 2022 et l'arrêté du 26 avril 2022 relatifs au classement des réseaux de chaleur et de froid précisent les modalités de classement et indiquent les réseaux qui sont par conséquent classés.

Le décret modifie la partie réglementaire du code l'urbanisme afin de tirer les conséquences du classement des réseaux de chaleur. Il crée ainsi une nouvelle disposition, applicable sur l'ensemble du territoire et dite d'ordre public, permettant de refuser une autorisation d'urbanisme ou de l'assortir de prescriptions lorsque le projet ne respecte pas les obligations de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid auxquels il est soumis en application du code de l'énergie. Il met par ailleurs en cohérence avec cette obligation les informations et pièces exigées dans les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. Le décret actualise également deux articles du code de la construction.

Quant à l'arrêté, il indique que le réseau de chaleur à bois du quartier Saint Jean de Beauvais a répondu aux critères de classement et donc doit être considéré comme « classé ».

Le périmètre du réseau de chaleur auquel s'applique l'obligation de raccordement pour les équipements est rappelé en annexe et correspond à celui de la concession attribuée par délibération du conseil municipale du 19 décembre 2008.

L'obligation de raccordement concerne les bâtiments neufs et les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation importante.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du classement et du réseau de chaleur de Beauvais Saint Jean et de ses effets ;

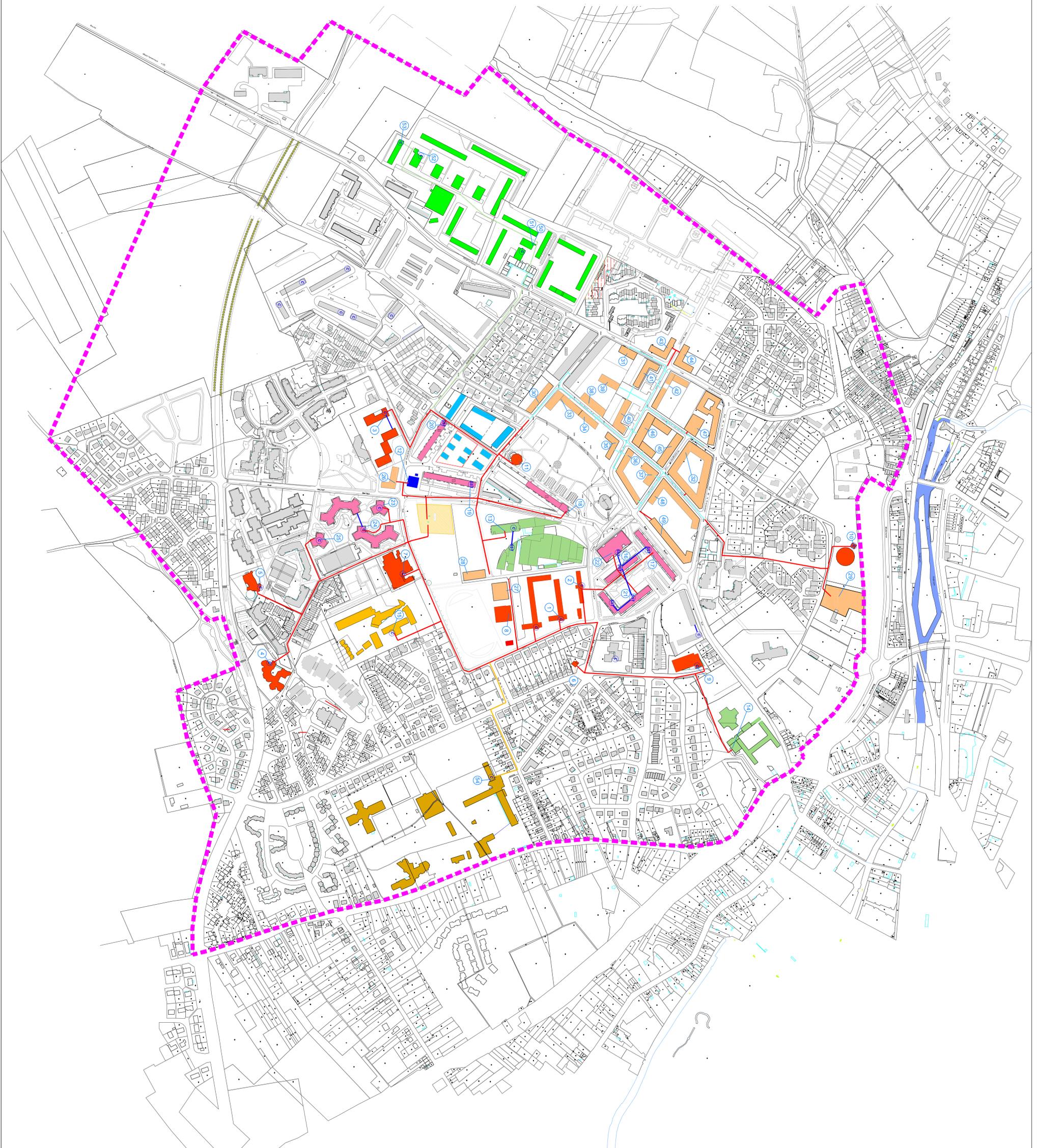
- d'annexer la présente délibération au PLU de Beauvais en conformité avec l'article R151-53 du code de l'urbanisme ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette délibération.

Nomenclature des sous-stations

Point	Représentation	Adresse	Existence
1	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
2	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
3	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
4	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
5	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
6	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
7	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
8	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
9	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
10	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
11	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
12	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
13	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
14	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
15	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
16	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
17	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
18	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
19	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
20	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
21	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
22	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
23	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
24	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
25	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
26	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
27	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
28	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
29	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
30	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
31	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
32	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
33	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
34	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
35	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
36	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
37	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
38	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
39	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
40	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
41	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
42	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
43	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
44	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
45	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
46	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
47	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
48	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
49	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
50	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
51	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
52	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
53	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X
54	CLIVE SCHOEN	VILLE DE BEAUVAIS	X

- Ville de Beauvais
- Région Picardie
- Département de l'Oise
- C.A.U. Beauvais
- Institution du Saint-Esprit
- Cabinet FGA
- OPAC
- Constructeurs du Quartier AGEL
- Logements individuels

- Réseau de l'offre de base
- Réseau de la Variante 1
- Réseau mis à disposition par la Ville
- Réseau technique existants



Quartier SAINT JEAN
Ville de BEAUVAIS

Création d'une chaufferie bois/appoint et de son réseau de chaleur

Délégation de service public pour la conception, la construction, le financement d'une chaufferie bi-énergie et d'un réseau de chaleur

Pièce I

Périmètre de la concession

Date	Modifications	Indices
15-06-08	Primes indices	
03-11-09	Finalisation du contrat	
16-11-08	Finalisation du contrat - Ajustement du périmètre	

Remarques:

CEDEX
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
100, rue de la République
95000 CERGY-PONTOISE
Tél. 03 20 38 03 07 Fax. 03 20 38 03 28

Beauvais
VILLE DE BEAUVAIS
RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 100
95000 BEAUVAIS
Tél. 03 20 38 03 07 Fax. 03 20 38 03 28

Calvia
GÉNÉRALISTES
100, rue de la République
95000 CERGY-PONTOISE
Tél. 03 20 38 03 07 Fax. 03 20 38 03 28

Contrat

AFFAIRE N°	ÉCHELLE
DATE	1/2000
PLAN N°	1

Rapport n° B-DEL-2022-0072

Commission : Commission générale

Service :

**Culture - Association ASCA : nouvel avenant à la convention d'objectifs et de moyens
2020/2021**

Le partenariat liant la Ville de Beauvais à l'ASCA pour le développement de son projet culturel et artistique donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, signée le 19 décembre 2019 et prolongée une première fois, par avenant jusqu'au 31/07/2022.

La contractualisation d'une nouvelle convention entre la Ville et l'ASCA nécessite d'attendre la nomination d'une nouvelle direction au sein de l'association ; il convient donc d'établir un nouvel avenant pour prolonger d'un an, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en cours.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer ce second avenant qui prolonge la convention d'objectifs et de moyens jusqu'au 31/07/2023 permettant ainsi aux partenaires institutionnels et à l'association de travailler à l'harmonisation des conventions encadrant l'activité de l'ASCA, notamment la convention cadre dont la préparation est engagée avec l'Etat pour la labellisation de l'Ouvre-Boîte en tant que SMAC – Scène de Musiques Actuelles.

AVENANT 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre

La Ville de Beauvais, représentée par son Maire, Madame Caroline Cayeux, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du

Ci-après dénommée "**la Ville**", d'une part ;

Et

L'Association Culturelle Argentine

Déclarée à la préfecture le 9/11/1976 et enregistrée au Journal Officiel du 23/12/1977 sous le numéro 6690 représentée par son Président, Monsieur Hervé HEMME possédant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Ci-après dénommée « **l'ASCA** »

Préambule

Le partenariat liant la Ville de Beauvais à l'ASCA pour le développement de son projet associatif, culturel et artistique, donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, signée le 19 décembre 2019 et prolongée par avenant jusqu'au 31/07/2022.

La contractualisation d'une nouvelle convention entre la Ville et l'ASCA nécessite d'attendre la nomination d'une nouvelle direction au sein de l'association ; il convient donc d'établir un nouvel avenant pour prolonger d'un an, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en cours.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour principal objet de prolonger la convention d'objectifs et de moyens signée le 19 décembre 2019 entre les parties jusqu'au 31/07/2023.

ARTICLE 2 – CLAUSES FINANCIERES

Au titre de l'année 2022, la Ville a alloué une subvention de fonctionnement de 451 000 € à l'ASCA.

Compte tenu de l'acompte de 186 000 € versé à l'association, le versement de la subvention s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 225 500 € à la remise des comptes certifiés du dernier exercice clos ;
- 39 500 € le solde sous réserve de la tenue du Comité des tutelles ou d'une réunion avec les représentants de la Direction des affaires culturelles, à la rentrée pour une présentation du programme d'activités de la nouvelle saison Culturelle.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres clauses de la convention initiale liant la Ville à l'ASCA non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Beauvais en 2 exemplaires originaux de 1 page, le

Caroline CAYEUX

Maire de Beauvais

Hervé HEMME

Président de l'ASCA

Rapport n° B-DEL-2022-0076

Commission : Commission générale

Service : Sports

Sport - Convention d'objectifs et de moyens pour l'attribution de subvention de fonctionnement

La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif Beauvaisien en apportant à la fois un soutien par la mise à disposition de créneaux horaires dans les équipements sportifs, ainsi qu'un concours financier au fonctionnement des clubs.

A ce titre, la ville a reçu des demandes de subventions de fonctionnement de la part de l'association à vocation sportive suivante :

- B.O.U.C Volley

Au regard de l'objet des associations et de l'intérêt communal de ces actions, la ville de Beauvais souhaite apporter son soutien financier pour la promotion du sport.

Depuis la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les collectivités territoriales ont l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € annuel.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000 €.

Pour les clubs évoluant dans des divisions les plus importantes à des niveaux quasi professionnels, les subventions dédiées au " sport de haut niveau " sont votées au début de l'été sur une saison sportive et non sur une année civile, à la différence de toutes les autres associations sportives.

Force est de constater aujourd'hui que les associations ont besoin de visibilité pour construire un projet sportif qui s'inscrit dans la durée et la stabilité.

C'est pourquoi, il est proposé de déterminer le montant des subventions pour les 2 prochaines années, à travers la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, et de donner ainsi aux associations une visibilité sur les moyens qui leurs seront alloués.

Ainsi, pour le BOUC VOLLEY, il est proposé de déterminer la subvention de la manière suivante :

	Saison sportive 2022 / 2023	Saison sportive 2023 / 2024
BOUC VOLLEY	115 000 €	100 000 €

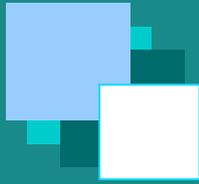
Il convient donc de signer une convention d'objectifs et de moyens avec ces associations qui aura pour objectif de fixer l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées. La convention est conclue pour une durée de 2 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'objectif et de moyens ci-annexées ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association du « B.O.U.C Volley », selon le tableau ci-dessus, à savoir :
 - o d'un montant de 115 000 € pour la saison 2022-2023, versée selon le calendrier ci-après :
Juillet 2022 : 50 000 € / Janvier 2023 : 35 000 € / Mars 2023 : 30 000 €
de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 50 000 euros sur le budget 2022 et 65 000 euros sur le budget 2023 ;
 - o d'un montant de 100 000 € pour la saison 2023-2024, versée selon le calendrier ci-après :
Juillet 2023 : 50 000 € / Janvier 2024 : 30 000 € / Mars 2024 : 20 000 € ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 50 000 euros sur le budget 2023 et 50 000 euros sur le budget 2024 ;

Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.



Convention d'Objectifs et de Moyens

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par l'association **B.O.U.C. VOLLEY** conforme à son objet statutaire.

Considérant que la ville, dans ses objectifs généraux de politique publique souhaite encourager le développement du tissu associatif et dynamiser la vie sociale à Beauvais.

Considérant que le programme d'actions par l'association participe à ces objectifs.

Entre les soussignés :

La Ville de Beauvais représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2022.

Désignée ci-après par "**la Ville de Beauvais**"

d'une part,

Et :

Le B.O.U.C. VOLLEY, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social 39/41 Place de l'Hôtel Dieu – 60000 BEAUVAIS, représentée par Monsieur Éric BATALLER, Président.

Désignée ci-après par "**l'Association**"

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions suivant : Participer aux différents championnats, initier et développer la pratique du volley, organiser des manifestations sportives liées au volley.

L'administration n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans correspondant à 2 saisons sportives 2022/2023 ; 2023/2024 soit de juillet 2022 à juin 2024, prenant effet à la date apposée par l'autorité préfectorale.

Article 3 : Condition de détermination du coût de l'action

3.1. Les coûts totaux estimés éligibles annuels du programme d'actions sont fixés en annexe. Le besoin de financement public prend en compte tous les produits affectés à l'action.

3.2. Les coûts à prendre en considération comprennent une partie des coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'association. Ils comprennent notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont dépensés par « l'association » ;
- sont identifiables et contrôlables ;

3.3. Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre nature de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 3.1 ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions.

Article 4 : Condition de détermination de la contribution financière

4.1. Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 10, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville de Beauvais s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement.

Pour cela, la ville de Beauvais souhaite faire évoluer les modalités d'attributions de la subvention de fonctionnement vers une logique pluri-annuelle afin de donner une visibilité financière à l'association pour construire un projet sportif qui s'inscrit dans la durée et la stabilité.

Ainsi le montant de la subvention de fonctionnement voté par l'assemblée délibérante de la Ville de Beauvais et ce après examen du dossier de demande de subvention présenté par l'Association, a été fixé à :

- **115 000 Euros pour la saison sportive 2022/2023.**
- **100 000 Euros pour la saison sportive 2023/2024.**

Le montant des subventions des années 2023 et 2024 sera respecté sous réserve du vote du budget primitif de l'année concernée.

4.2. La demande d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement sera adressée à la Ville de Beauvais au plus tard le 1er juin de l'année sportive n-1.

Cette demande devra obligatoirement être accompagnée :

- du programme détaillé des actions pour l'année à venir, complété par une note de présentation ;
- d'un budget prévisionnel détaillé de l'Association établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions attendues auprès de tout autre organisme ou partenaire.

Ce budget prévisionnel devra distinguer explicitement d'une part les montants dédiés à l'équipe de haut-niveau et d'autre part les moyens consacrés aux autres équipes et à la formation.

L'Association s'engage à respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel.

Article 5 : Le versement de la subvention

Après réception des pièces mentionnées au 4.2, le versement de la subvention de fonctionnement s'effectuera comme suit :

Pour la saison 2022 / 2023	Pour la saison 2023 / 2024
- JUILLET 2022 : 50 000 Euros - JANVIER 2023 : 35 000 Euros - MARS 2023 : 30 000 Euros	- JUILLET 2023 : 50 000 Euros - JANVIER 2024 : 30 000 Euros - MARS 2024 : 20 000 Euros
TOTAL : 115 000 euros	TOTAL : 100 000 euros

Pour les années 2023 et 2024, l'échéancier sera respecté sous réserve du vote du budget primitif de la ville.

Article 6 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'[article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000](#) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. ;
 - Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme. Pour les associations qui poursuivent plusieurs actions, produire une comptabilité analytique.
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'[article L. 612-4 du code de commerce](#) ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- le rapport d'activité.

Article 7 : Aides complémentaires de la Ville

En complément de la subvention de fonctionnement, la Ville de Beauvais apportera une aide complémentaire à l'Association à savoir :

- mise à disposition des gymnases TRUFFAUT et COUBERTIN

Cette dernière fait l'objet d'une convention d'occupation spécifique jointe ultérieurement en annexe. L'évolution de la valorisation des locaux mis à disposition sera communiquée à l'association sur simple demande de sa part.

Article 8 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la Ville de Beauvais, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Beauvais en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Contrôle de la Ville de Beauvais

9.1. Contrôle des actions

L'Association rendra compte régulièrement à la Ville de Beauvais de ses actions au titre de la présente convention. L'Association transmettra notamment chaque année à la Ville de Beauvais, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année n-1.

9.2. Contrôle financier

9.2.1. - Engagements de l'association relatifs au contrôle financier

Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre. Dans le cas où l'exercice comptable de l'Association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'Association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville de Beauvais et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

9.2.2. – Comptes annuels

Au plus tard, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, l'Association transmettra à la Ville de Beauvais, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice clos (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention. Ce document devra, en outre, décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clefs de répartition des charges.

L'ensemble de ces documents devra être adressé à :

Monsieur le Directeur Général des Services

Hôtel de Ville – 1er étage

1 rue Desgroux – BP 330

60021 Beauvais Cedex

9.3. Contrôle exercé par la Ville de Beauvais

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Beauvais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, le service des SPORTS est plus particulièrement chargé du contrôle de l'Association. Cependant, la Ville de Beauvais pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande de la Ville de Beauvais, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'Association devra informer la Ville de Beauvais des modifications intervenues dans les statuts.

9.4. Paraphe du président de l'Association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville de Beauvais devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

Article 10 : Engagement aux actions et objectifs

En concertation avec la Ville de Beauvais, l'**ASSOCIATION B.O.U.C. VOLLEY** s'engage à :

- Maintenir a minima son équipe première masculine en Nationale Masculine ;
- Maintenir le développement et la pérennisation du niveau Pré National de ses équipes masculine et féminine ;
- Assurer la formation des jeunes, des équipes d'encadrement, des dirigeants et des arbitres ;
- Assurer la promotion la plus large possible de la pratique sportive sur le territoire beauvaisien ;
- Permettre aux jeunes titulaires de la « Carte B.O.P. » de pouvoir assister à tous les matchs à titre gratuit ;
- Fournir par match 80 places destinées à des jeunes de 18 à 25 ans. Les billets devront être revêtus de la mention « exonéré » ;
- Fournir vingt places par match à la Ville de Beauvais.

En concertation avec la Ville, l'Association :

- S'engage à développer ou promouvoir la discipline du volley-ball, notamment à travers des actions d'animation sportive des quartiers et des manifestations locales ;
- L'Association justifiera de son engagement local au minima dans **DEUX** événements différents parmi lesquels s'inscrivent : l'Eté s'anime, Sport en Fête, les animations de fin d'année ou autres actions organisées par la ville et au moins **UNE** action de soutien à la recherche ou à la lutte contre la maladie (Téléthon, mucoviscidose, etc.) ou caritative ;
- Proposera la ou les actions de son choix qu'elle mènera dans le cadre de l'Agenda 21, démontrant ainsi son engagement éco-responsable.

Article 11 : Communication

L'Association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'Association s'engage à assurer la promotion de la participation de la Ville de Beauvais, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et les logos de la Ville de Beauvais, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches, programmes, dossiers de presse, site internet, cédérom....)
- apposer sur tous ses supports de communication ainsi que sur les équipements sportifs utilisés, les logos de la ville de Beauvais. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires tant par la taille que par la surface.
- mentionner systématiquement la participation financière de la Ville de Beauvais dans les documents, y compris ceux adressés à la presse.
- A concerter le service communication de la ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

Article 12 : Conditions de renouvellement de la convention

La présente convention se terminera le 30 juin 2024 et ne pourra être prorogée.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation.

Article 13 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville de Beauvais et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Article 14 : Assurances

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 1 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Beauvais ne puisse être recherchée. L'association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de Beauvais de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 15 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 16 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

BEAUVAIS, le

Pour la ville de BEAUVAIS,

**Pour l'association
Le B.O.U.C VOLLEY,**

**Caroline CAYEUX
Maire**

**Eric BATALLER
Président**

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Obligation : L'association s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions suivant(e) comportant des obligations visées à l'article 1er de la convention :

1. Action : LA FORMATION DES JEUNES AU VOLLEY BALL

- a) Objectif(s) : Faire découvrir aux enfants le VOLLEY BALL, l'objectif vise à augmenter les licenciés jeunes au sein du club et à contribuer à leur bien-être et à leur équilibre au regard des capacités d'accueils du club
- b) Public(s) visé(s): Jeunes de 3 à 18 ans
- c) Localisation : quartier, commune Beauvais, département Oise, région Haut-de-France, territoire métropolitain.
- d) Moyens mis en œuvre : outils, démarche : Créneaux d'apprentissage

2. Action : OPTIMISATION DES RÉSULTATS SPORTIFS

- a) Objectifs : Augmenter le niveau d'évolution des équipes et leur permettre d'évoluer au niveau national.
- b) Public visé : Équipes régionales / nationales
- c) Localisation : Beauvais, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Oise, Hauts-de-France, France
- d) Moyens mis en œuvre : Équipe dirigeante structurée
Participation des encadrants à des formations diplômantes
Participation des athlètes à des stages.

3. Action : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES et PROMOTION DU VOLLEYBALL

- a) Objectifs : Promouvoir la discipline et proposant des temps forts de pratique à travers l'organisation de manifestations
- b) Public visé : Équipes régionales / nationales / internationales
- c) Localisation : Beauvais, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Oise, Hauts-de-France, France
- d) Moyens mis en œuvre : Organisation de manifestations

4. Action : COLLABORATION AUX ACTIONS DE LA VILLE DE BEAUVAIS

- S'engager dans DEUX événements différents parmi les actions que la ville organise (fête du sport, assise de la vie associative, forum des associations, fête de quartier.....) ;
- Organiser au minimum un stage dans le cadre des animations sportives proposées par la Ville de Beauvais durant l'opération « L'ETE S'ANIME ».

ANNEXE 2
LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Budget prévisionnel remis par l'association ci-joint.

& CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du dispositif se déroulera en plusieurs phases :

- Une rencontre annuelle sera organisée entre les représentants de la Ville et ceux de l'association qui portera principalement sur l'adéquation des moyens mis en œuvre par l'association et les objectifs de la ville. A cette occasion, l'association fera part à la Ville de ses perspectives. Elle donnera lieu le cas échéant à des réajustements ou à la dénonciation de la convention.
- Une évaluation terminale, à l'issue de la convention. Elle a pour objectif de mesurer l'impact de l'action auprès de la population Beauvaisienne et sa pertinence. Cette évaluation terminale peut déboucher sur la signature d'une nouvelle convention.

Modalités

L'évaluation portera sur les éléments quantitatifs et qualitatifs suivants :

1. Les effectifs :

- le nombre de bénévoles
- les adhérents par ateliers et leur répartition par âges et par territoire géographique.

2. Qualité de la vie associative :

- La vitalité des instances de l'association :
 - ▶ *Si le bureau / conseil d'administration se réunissent de façon régulière*
 - ▶ *Si les adhérents sont régulièrement informés et consultés sur l'activité de l'association*
- La responsabilité des membres élus de l'association
 - ▶ *Si les responsabilités sont déléguées entre les membres*
 - ▶ *Si les élus suivent des actions de formation*
 - ▶ *Si l'association renouvelle régulièrement ses responsables et permet à chacun de postuler à un poste de dirigeant*
- Le développement de l'association
 - ▶ *Si l'association est ouverte à toute personne qui en partage l'objet statutaire*
- la part du bénévolat
 - ▶ *Si les bénévoles participent activement à la vie et aux actions de l'association*
- la part des femmes parmi les licenciés et les instances dirigeantes
 - ▶ *Si la gestion de l'association est ouverte à une forme de mixité et de parité des femmes et des hommes parmi les licenciés et les instances dirigeantes*

3. L'activité de l'association

- le coût des activités
 - ▶ *Si l'association fait un effort pour que le montant de la cotisation d'adhésion soit accessible*
 - ▶ *Si l'association fait un effort pour que les prix de ses prestations soient accessibles*
 - ▶ *Si l'association touche un nombre important de membres ou d'usagers*
 - ▶ *Si l'association développe des actions en direction des publics spécifiques (jeunes, 3e âge, insertion, handicapés...)*

4. Le partenariat :

- ▶ *Si l'association fait connaître son action : impact public - image et notoriété de la ville*
- ▶ *Si l'association développe un partenariat inter associatif*
- ▶ *Si elle s'inscrit dans une dynamique locale*

5. La gestion de l'association :

- La pluralité financière :
 - ▶ *Si la pérennité de l'association ne dépend pas que d'un seul financement municipal*
- La gestion saine
 - ▶ *Si la gestion de l'association est pertinente et transparente*

Rapport n° B-DEL-2022-0085

Commission : Commission générale
Service : Juridique - Contentieux

Incidence de la crise COVID 19 sur la concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale – signature du protocole transactionnel de clôture de la période liée à la crise sanitaire

Dans le cadre d'une convention de concession conclue le 11 décembre 2018, la Ville de Beauvais a confié, le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale à la Société les Patinoires Modernes pour une durée de 26 ans, à compter du 14 décembre 2018.

Quelques mois après cette ouverture en décembre 2019, la patinoire a dû fermer ses portes en raison de l'épidémie du COVID 19.

Au regard de ces événements exceptionnels, le délégataire, la Société les Patinoires Modernes, a donc sollicité la ville de Beauvais afin de l'aider à compenser ce bouleversement de l'équilibre économique de la concession sur l'année 2020.

Pour mémoire, la ville a contribué aux frais liés aux coûts fixes de maintien en l'état de l'équipement :

- Pour la période de fermeture du 1^{er} mars au 30 juin 2020 = **40 000 €**
(délibération du 14 décembre 2020)
- Pour la période d'ouverture en mode dégradé du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020 = **40 000 €**
(délibération du 26 mars 2021)
- Pour la période de fermeture du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 = **30 000 €** (délibération du 2 juillet 2021)
- Pour l'année 2021 = versement d'une avance de **90 000 €** (délibération du 13 mai 2022)

Ce qui porte la contribution versée jusqu'à présent par la ville à hauteur de 200 000 € pour les années 2020 et 2021.

Pour l'année 2021, la société des Patinoire modernes a envoyé deux mémoires en réclamation indemnitaire :

- Un 4^e mémoire portant sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021
= correspondant à la période de fermeture administrative de l'équipement avec une demande d'un montant global et forfaitaire de 140 000 €
- Un 5^e mémoire portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021
= correspondant à la période d'ouverture en mode dégradée avec une demande d'un montant global et forfaitaire de 33 000 €

Soit au total une demande complémentaire de 173 000 € (pour 2021), portant ainsi la demande d'aide de la ville à hauteur de 283 000 € sur l'ensemble de la période COVID.

C'est sur cette base que les élus municipaux ont voté le versement d'une avance de 90 000 € afin d'apporter la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'établissement et laisser le temps à la ville d'analyser de manière précise la situation financière du délégataire.

Suite à la clôture définitive des comptes de l'année 2021, le délégataire a fourni début juin 2022 :

- Une 6^e demande indemnitaire rectificative pour l'ensemble de la période COVID (2020/2021) = l'analyse financière présentée par le délégataire fait état d'un bilan imputable à la crise sanitaire d'un montant de 428 000 €, soit en augmentation par rapport aux précédents mémoires (+145k€) dans laquelle il propose de prendre en charge une part de 5% des sommes restant à verser (soit 11 000 €). Resterait à charge de la ville 417 000 €.

Après analyse détaillée des comptes, la ville de Beauvais a pris en considération dans son calcul de la base indemnisable l'ensemble des charges exceptionnelles liées à la crise (pertes du chiffre d'affaires prévisionnel, dépenses supérieures liées à la protection COVID, frais financiers) qui ont été en partie compensées par des recettes (fonds de solidarité / URSSAF, chômage partiel, économie sur les charges d'exploitation prévisionnelles).

Ce qui porte la base indemnisable extracontractuelle calculée par la ville à 361 000 €.

Dans un contexte d'imprévision tel que nous venons de le vivre, la jurisprudence considère que le délégataire doit prendre à sa charge entre 5 et 10% du montant de l'indemnité calculée. Ce pourcentage devant s'apprécier au regard de la durée totale du contrat et des bénéfices futurs que le délégataire peut réaliser.

Ainsi, dans la mesure où nous nous situons au début du contrat, il est proposé au délégataire au sein de ce protocole transactionnel d'assumer une part de 10%.

Ce qui aboutit à la répartition suivante :

- Prise en charge par la ville 90% : soit 324 900 €
- Prise en charge par le délégataire 10% : soit 36 100 €

A noter qu'en cas de retour à meilleur fortune, il est prévu dans le protocole transactionnel que le délégataire rembourse la collectivité.

Afin de solder cette période et au regard des sommes déjà engagées (200k€), il est proposé de verser une ultime indemnisation complémentaire de 124 900 € pour solde de tout compte de la période liée à la crise COVID.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport, ainsi que le projet de protocole transactionnel avec le versement d'une indemnisation de 124 900 € net à la Société les Patinoires Modernes délégataire de la concession ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à engager la dépense sur les crédits prévus au budget 2022.

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
RELATIF A L'INDEMNITE D'IMPREVISION AU TITRE DES
CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE BEAUVAIS, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Madame Caroline CAYEUX, maire dûment habilité par délibération du conseil municipal, en date du [.....] transmise au contrôle de légalité le [.....];

Ci-après désignée « *l'Autorité délégente* »

d'une part,

ET

LA SAS LES PATINOIRES MODERNES (SAS LPM), immatriculée au RCS Amiens sous le n° 831 453 261, dont le siège social se trouve 211 avenue Marcel Dassault, 60000 BEAUVAIS représentée par Monsieur Christian HALMAERT en sa qualité de Président, ayant tous pouvoirs pour ce faire,

Ci-après désignée « *le Délégataire* »

d'autre part,

ensemble dénommées **les Parties**, séparément, une **Partie**,

PRÉAMBULE

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

I. - La société « Les Patinoires Modernes », dénommée ci-après « le Déléataire » a signé avec la Commune de Beauvais dénommée ci-après « l'Autorité délégante », un contrat de concession pour le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale pour une durée de 26 ans à compter du 1^{er} décembre 2018. Conformément aux stipulations contractuelles, la patinoire a été réalisée dans les délais et son ouverture au public est devenue effective en décembre 2019.

Depuis cette date, un évènement sans précédent au niveau mondial, est venu profondément bouleverser l'organisation et le fonctionnement de notre système politique, juridique et économique, amenant le Gouvernement à prendre des mesures inédites pour contenir l'épidémie du coronavirus (covid-19).

En France, l'un des premiers foyers épidémiques identifiés se situant dans le Département de l'Oise, le Préfet du Département a, au regard de la menace sanitaire liée au risque épidémique, pris un arrêté portant interdiction des rassemblements dans l'Oise à compter du 1^{er} mars jusqu'au 14 mars 2020. Le Déléataire a par conséquent été contraint de procéder à la fermeture de la patinoire.

Le 11 mars 2020, le Préfet du Département de l'Oise, prenait un second arrêté afin de prolonger l'interdiction initiale jusqu'au 31 mars 2020 et le lundi 16 mars 2020, le Gouvernement décidait de prendre des mesures générales de confinement afin de lutter contre la propagation du covid-19.

Dans ce contexte d'épidémie, le Gouvernement ayant été habilité à légiférer par Ordonnance, a pris de nombreuses mesures afin de lutter contre la propagation du covid-19 et notamment :

- L'Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (JORF du 15 mars 2020), lequel prescrit notamment la fermeture des établissements recevant du public de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts (et donc des patinoires) jusqu'au 15 avril 2020. Cet arrêté est complété par le Décret n° 2020-259 du 15 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté (susmentionné),
- Le Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 modifié portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, interdisant le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements autorisés et soumis à conditions,
- La Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 autorisant le Gouvernement à légiférer par ordonnance (loi d'habilitation générale), étant entendu que l'article 4 de la LOI dispose que « l'état d'urgence sanitaire est déclaré pour une durée de deux mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi ». Cette durée a été prorogée pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 10 juillet 2020, par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.
- L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 qui adapte les règles de procédure et d'exécution des contrats publics afin de permettre aux autorités contractantes et aux opérateurs économiques de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent pendant l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Dans le cadre de la reprise progressive des activités, et suite aux décisions prises par le Gouvernement, le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 a permis la réouverture d'un grand nombre d'ERP en imposant toutefois le strict respect de mesures de protection sanitaire. La réouverture programmée de la patinoire a été fixée le 1^{er} juillet 2020.

De ce fait, l'établissement exploité par le Déléataire n'a reçu aucun public entre le 2 mars et le 30 juin 2020 inclus.

Pour des raisons également liées à la crise sanitaire du Covid-19, la patinoire n'a pas pu recevoir de public entre le 23 octobre 2020 et le 1^{er} juillet 2021.

Le Déléataire n'a donc pas pu bénéficier des revenus attendus des périodes hivernales en 2020 et en 2021, ce qui a négativement impacté cette trésorerie.

Au cours des années 2020 et 2021, le Déléataire a fait parvenir 5 mémoires en réclamations d'une

indemnité d'imprévision à l'Autorité délégante. Par ces mémoires, le Délégué sollicite une indemnité d'évaluation fixée au montant de 283 000 €.

II. - Après avoir engagé une discussion des impacts directs de la crise sanitaire sur l'économie générale de la convention, l'Autorité délégante a accepté le principe d'indemnisation du Délégué concernant la période de fermeture s'étendant du 2 mars au 30 juin 2020, ainsi que du 23 octobre 2020 au 1^{er} juillet 2021.

L'Autorité délégante a également versé 110 000€ en 2021 au titre de l'indemnité d'imprévision de l'année 2020, et le conseil municipal du 13 mai 2022 a accordé une avance de 90 000 € sur le solde de l'indemnité d'imprévision globale au titre des années 2020 et 2021.

C'est donc au total 200 000 € qui ont été versés, au jour du présent protocole, au Délégué par l'Autorité délégante.

III. - Ceci étant rappelé, c'est dans ce contexte, au regard des dispositions du contrat de concession conclu entre la Commune de Beauvais et la SAS LPM, et de l'article L6 du Code de la commande publique, que le présent protocole a pour objet de matérialiser l'accord trouvé par les Parties.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DU PROTOCOLE

Les Parties reconnaissent mutuellement que le présent protocole a pour objet de matérialiser l'accord intervenu entre elles à l'issue de leurs différents échanges.

Le présent protocole a, plus précisément, pour objet de verser au Délégué une indemnité afin de prendre en compte l'impact économique et financier de la période pendant laquelle l'établissement n'a pu accueillir aucun public, s'étendant du 1^{er} mars au 30 juin 2020 et du 31 octobre 2020 au 1^{er} juillet 2021, du fait des mesures imposées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et des périodes pendant lesquelles l'établissement était ouvert « en mode dégradé », soit du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020 et du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2. MESURES PRISES PAR LE DÉLÉGUÉ

S'agissant d'un événement d'imprévision au sens de l'Article I.7.2 du contrat de Concession, et afin de limiter l'impact économique et financier sur la période du 2 mars au 30 juin 2020 et du 23 octobre 2020 au 1^{er} juillet 2021, le Délégué a entrepris toutes les actions utiles afin de limiter les impacts de cette fermeture sur l'économie de la Concession.

Au titre de cette période, le Délégué fait état d'une absence totale de recette en raison de la fermeture de l'équipement, étant entendu que la Commune de Beauvais, ne verse aucune contribution financière au Délégué, à l'exception de l'achat des créneaux réservés aux établissements scolaires et au service jeunesse de la Commune de Beauvais (Article VII.2.2.1 et VII.2.2.2 du contrat de Concession).

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences des différents protocoles sanitaires, le Délégué a dû prendre à sa charge les dépenses non initialement envisagées afin d'assurer la sécurité de personnel et des usagers.

Le détail des différentes charges et recettes du Délégué pour la période donnée est annexé au présent protocole (**Annexe n°1**).

ARTICLE 3. INDEMNISATION GLOBALE ET FORFAITAIRE

L'indemnisation globale et forfaitaire visée au présent article est calculée d'après une Base indemnitaire, dont le montant est fixé à 361 000 euros (trois cent soixante-et-un mille euros).

Il est déduit de cette base une part d'indemnisation restant à la charge du Délégué, à hauteur de 10% de la Base indemnitaire, soit 36 100 euros (trente-six mille cent euros) conformément aux règles posées par la jurisprudence en la matière.

L'Autorité déléguée verse donc au Délégué une somme globale et forfaitaire d'un montant de 324 900 € (trois cent vingt-quatre mille neuf-cents euros).

L'indemnité visée au présent article s'entend net de taxes (sans TVA). En effet, la présente indemnité transactionnelle versée au Délégué correspond exclusivement à la réparation des préjudices précités, et ne constitue pas une prestation de service individualisée rendue à l'Autorité déléguée. Dès lors, elle n'est pas située dans le champ d'application de la TVA.

Dans l'hypothèse où cette analyse serait remise en cause, et où l'indemnité transactionnelle, globale, forfaitaire et définitive serait, totalement ou partiellement, assujettie à la TVA, l'Autorité déléguée s'engage à verser en sus, sur la base des justificatifs nécessaires, le montant de la TVA facturée, qui sera reversée par le Délégué au Trésor Public.

L'indemnité visée au présent article s'entend brute des montants déjà versés par l'Autorité déléguée. Ces montants déjà versés équivalent à 200 000 euros (deux cent mille euros).

Le solde restant à verser par l'Autorité déléguée au Délégué au titre de l'indemnité visée par le présent article est donc de 124 900 euros (cent vingt-quatre mille euros).

ARTICLE 4. MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ

L'Autorité déléguée procède au paiement du solde de l'indemnité visée à l'article 3 du présent protocole dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la signature du protocole par les Parties et de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Les sommes seront versées par virement bancaire sur le compte annexé au présent protocole (**Annexe n°2**).

ARTICLE 5. PORTÉE DU PROTOCOLE ET DÉSISTEMENTS D'INSTANCES ET D'ACTIIONS

Ce protocole constitue un tout indivisible de telle sorte que nul ne peut se prévaloir d'une stipulation isolée et l'opposer aux autres indépendamment du tout.

Les Parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation ou action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés en préambule. S'il y a lieu, elles se désistent également de toutes les instances ayant le même objet.

Par ailleurs, le Délégué renonce à toute action, recours ou réclamation à l'égard de l'Autorité déléguée pour tout fait, demande ou préjudice lié à l'exécution de la Concession antérieurement à la signature du présent protocole.

ARTICLE 6. TRANSACTION - AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

A cet égard, les Parties rappellent que la présente transaction a l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, qu'elle ne peut être attaquée pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion et qu'elle est expressément soumise aux dispositions des articles 2044 à 2052 du code civil, et en particulier aux dispositions de l'article 2052, aux termes duquel la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à la date de sa signature par la dernière partie signataire et de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 8. CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'obligent à garder confidentiel le contenu de ce protocole.

La transaction ne pourra être produite en justice que par une partie et seulement dans le cadre d'un litige avec l'autre partie, relatif à son interprétation ou son exécution.

ARTICLE 9. FRAIS

Chacune des parties gardera à sa charge les frais qu'elle a exposés jusqu'à l'établissement du présent protocole.

ARTICLE 10. EXÉCUTION

Le présent Protocole est établi en deux (2) exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un (1), en sept (7) feuillets paraphés.

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le protocole est régi par la loi française en vigueur et est interprété conformément au droit français. Les litiges relatifs à sa conclusion, son entrée en vigueur, son exécution, son interprétation et son application sont soumis à l'appréciation du Tribunal administratif d'Amiens.

ARTICLE 12. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des charges du délégataire

Annexe 2 : Relevé d'identité bancaire de la SAS LPM

Fait en deux exemplaires originaux, dont un sera remis après signature à chacune des deux Parties. Chaque Partie paraphe chaque page et fait précéder sa signature de la mention : « *Lu et approuvé* ».

<p>Fait à Beauvais, le Pour l'Autorité délégante</p> <p style="text-align: center;">Caroline CAYEUX Maire</p>	<p>Fait à Beauvais, le Pour le Délégataire</p> <p style="text-align: center;">Christian HALMAERT Président de la SAS LPM</p>
---	--

Rapport n° B-DEL-2022-0069

Commission : Commission générale
Service : Vie Associative et Patrimoine Locatif

Service vie associative et relations internationales – subventions

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2022 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention à la mise en œuvre du projet de l'association suivante :
 - EMMAÛS : 1000 € d'investissement au titre du projet « Mieux accueillir pour mieux accompagner » : construction de nouveaux locaux dédiés aux activités sociales : aides alimentaires et santé.
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Rapport n° B-DEL-2022-0080

Commission : Commission générale
Service : Relations Publiques

Subventions aux associations patriotiques

Le rôle des associations d'anciens combattants, essentiel dans les commémorations patriotiques, est de faire vivre la mémoire combattante en passant de la réparation à la promotion du lien armées-nation.

Leurs missions multiples sont de trois ordres :

- L'entretien du lien social et la solidarité. Elles mettent en place un soutien moral et/ou financier, assurent le lien entre les combattants anciens ou actuels et les organismes garants des droits fondamentaux de leurs adhérents. Elles assurent une représentation des adhérents auprès des autorités. Elles portent des actions de solidarité (attributions de subventions d'aides, aide pour le maintien des sépultures ou l'édifications de monuments) et apportent une aide administrative (constitution de dossiers de demande, aide à la résolution de litiges, orientation vers les bons interlocuteurs, etc.). Certaines sont éditrices de presse combattante. Enfin elles organisent des événements mémoriels rassemblant les adhérents (voyages organisés, visites, activités de loisirs, etc.)
- La défense des droits moraux et matériels. En militant pour une meilleure reconnaissance des droits des hommes et femmes qui ont porté les armes pour la France. En assurant la défense des veufs et veuves de guerre, des combattants des opérations extérieures (OPEX), des Résistants, des victimes juives de la seconde guerre mondiale.
- L'entretien de la mémoire et la promotion des valeurs civiques rejoignant la politique mémorielle prônée par le Conseil de la vie patriotique de Beauvais. C'est l'objet principal des associations dites « associations mémorielles ». Conscientes de l'enjeu de la transmission, le monde associatif combattant s'oriente vers la mise en place de dispositifs de transmission des mémoires dont il est le dépositaire, généralement en association avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

Chaque année, la Ville de Beauvais soutien la vie patriotique locale en apportant son concours financier aux associations d'anciens combattants qui relève des trois familles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention pour la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

- **Union Nationale des Combattants (UNC) de Beauvais** : 700 € au titre du fonctionnement
- **Amicale de Marins et des Marins Anciens Combattants (AMMAC) du Beauvaisis** : 350 € au titre du fonctionnement
- **Union des Mutilés Réformés et Anciens Combattants (UMRAC) de l'Oise** : 450 € au titre du fonctionnement
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget du service relations publiques
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier

Le Conseil de la vie patriotique de Beauvais a émis un avis favorable.

Rapport n° B-DEL-2022-0079

Commission : Commission générale
Service : Élispace

Création d'un tarif de location global Elispace, gymnase et SAB'lier

L'Elispace accueille bon nombre de manifestations qui nécessitent des surfaces importantes ou des espaces bien distincts les uns des autres.

Ainsi, les organisateurs de salons ou de foires demandent de pouvoir organiser leur manifestation autour de différents thèmes en créant des zones d'exposition distinctes, ainsi qu'un espace de restauration confortable. De même en ce qui concerne les soirées privées, assemblées générales, gala d'étudiants, soirée anniversaire d'entreprises, arbres de Noël de CE, etc, il est régulièrement demandé de pouvoir utiliser des annexes pour proposer aux convives des ateliers, un espace cocktail ou collation, une distribution de jouets en marge d'un spectacle donné dans la grande salle d'Elispace.

La proximité et la modularité du gymnase de l'Elispace et de la toute nouvelle salle des associations, le SAB'lier, permettraient toutes ces possibilités aux clients de l'Elispace.

La complémentarité de ces 3 espaces serait un argument et un atout commercial très important et participerait au dynamisme et au rayonnement des équipements municipaux dans la région.

Aussi, le tarif envisagé pour la mise à disposition de l'Elispace, du gymnase attenant et du SAB'lier est de 4000€ HT/jour.

Ce tarif de location bénéficierait d'une dégressivité :

- une réduction de 35% est applicable pour un deuxième jour de location consécutif.
- une réduction de 50% est applicable à partir du troisième jour de location consécutif, ainsi que pour les jours suivants.

Cette proposition a été acceptée par le Conseil d'Exploitation de l'Elispace réuni le 24 mai 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau tarif.

Rapport n° B-DEL-2022-0077

Commission : Commission générale
Service : Élispace

Programmation des manifestations de l'Élispace - saison 2022/2023

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Élispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

Programmation des manifestations de l'Élispace saison 2022/2023 :

Samedi 20 août 2022 : Gala Europ'Raid
Jeudi 8 septembre : Défi Inter entreprises
Du 17 au 25 septembre : 3 concerts du Labopera
Les 1^{er} et 2 octobre : Exposition Le Monde des Dinosaures
Jeudi 13 octobre : Concert Imen Es
Dimanche 16 octobre : Election de Miss Picardie
Vendredi 4 novembre : concert Reggae Party Tour (report 2020)
Les 12 et 13 novembre : Festival du Jeu Vidéo
Mardi 15 novembre : Salon des Territoires et des Entreprises
Jeudi 24 novembre : spectacle Olivier de Benoist
Samedi 3 décembre : Arbre de Noël de la SNCF
Dimanche 4 décembre : Arbre de Noël du COS
Samedi 10 décembre : concert Hatik
Dimanche 11 décembre : Arbre de Noël multi CE
Les 17 et 18 décembre : Noël pour Tous

Samedi 28 janvier 2023 : Dany Boon
Dimanche 29 janvier : spectacle Booder
Mercredi 1^{er} ou jeudi 2 février : Tribute to Pink Floyd
Vendredi 3 février : spectacle Alban Ivanov
Vendredi 24 février : concert Luidji
Mardi 28 février : spectacle Le Lac des Cygnes (report 2022)
Samedi 4 mars : spectacle Grease
Du 11 au 13 mars : Salon de l'Habitat
Vendredi 17 mars : Remise de diplômes de l'IUT
Du 27 mars au 2 avril : 2^{ème} édition du Labopera
Samedi 8 avril : spectacle Irish Celtic
Mercredi 12 avril : Journée du Recrutement

Vendredi 14 avril : concert Daniel Guichard
Les 22 et 23 avril : option Championnat de France de Kung-Fu
Vendredi 9 juin : Black M
Samedi 24 juin : Gala de danse de Saint-Aubin

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace le 24 mai 2022.